REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple – Un but – Une foi

****

REGION DE SAINT-LOUIS

****

DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS

****

ARRONDISSEMENT DE RAO

****

COMMUNE DE FASS NGOM

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE FASS NGOM

2025 – 2029





Août 2024

Table des matières

I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 9

1. Situation géographique et délimitation 9

2. Organisation administrative et découpage territorial 9

3. Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques 10

3.1. Sols 10

3.2. Faune et flore 10

3.3. Climat 10

3.4. Hydrographie 10

4. Les différentes zones de la commune ..... Erreur ! Signet non défini.

5. Caractéristiques démographiques 10

II. DEUXIEME PARTIE BILAN DIAGNOSTIC 11

1. PROFIL SOCIAL 11

1.1. EDUCATION 12

1.2. SANTE 19

1.3. Epidémiologique 21

1.4. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT 24

1.5. Habitat et cadre de vie ..... Erreur ! Signet non défini.

1.6. JEUNESSE ET EMPLOI 26

1.7. SPORT 27

1.8. CULTURE ET LOISIRS 28

1.9. Promotion sociale et autonomisation socioéconomique des groupes vulnérables 28

1.10. Gestion des Ressources Naturelles, Environnement, Adaptation aux changements climatiques 30

2. PROFIL ECONOMIQUE 33

2.1. LES SECTEURS PRODUCTIFS 33

2.1.1. AGRICULTURE 33

2.1.2. ELEVAGE 34

2.1.3. PECHE ..... Erreur ! Signet non défini.

2.2. LES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION 36

2.2.1. COMMERCE 36

2.2.2. ENERGIE 37

2.2.3. TRANSPORT 38

2.2.4. TOURISME 39

2.2.5. ARTISANAT 39

2.2.6. RESEAUX D'ECHANGES, COMMUNICATIONS, TELECOMMUNICATIONS ET SERVICES FINANCIERS 40

3. PROFIL GOUVERNANCE 41
3.1. La commune : une collectivité territoriale autonome (Article 71) 41
3.2. Le Conseil municipal 41
3.3. Profil des élus 41
3.4. Gouvernance foncière 43
4. PERFORMANCES DE LA COMMUNE EN MATIERE DE GOUVERNANCE 44
5. LA GOUVERNANCE TERRITORIALE 44
5.1. L'administration et les services déconcentrés de l'Etat 44
6. La dynamique partenariale 47
III. TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE FASS NGOM 49
1. ARTICULATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PDC AVEC LES ODD 49
2. DECLINAISON STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE DE LA VISION 50
3. LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT 51
4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL) 57
4.1. Analyse du Plan d'Investissement local (PIL) 57
4.2. Stratégies ou sources de mobilisation des ressources 59
5. LA MISE EN ŒUVRE DU PIL 60
5.1. Elaboration et mise en œuvre du Programme d'Investissement Annuel (PIA) 60
5.2. La mise en œuvre du programme annuel d'investissement 60

Liste des cartes

Carte 1:situation de l'accès des villages à l'élémentaire 13
Carte 2:Situation de l'accès des villages au moyen secondaire 16
Carte 3:localisation des villages couvertes par des postes de santé dans la commune 20

Liste des tableaux

Tableau 1 :Répartition de la population par âge et sexe en 2023 10
Tableau 2: Récapitulatif des principales données de la DIPE ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 3: Synthèse du secteur de l'éducation-DIPE 13
Tableau 4 :Principales données concernant les EE de la commune Fass Ngom ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 5: Synthèse du secteur de l'éducation-élémentaire 15
Tableau 6: Synthèse du secteur de l'éducation-daara 15
Tableau 7:Récapitulatif des principales données du CEM ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 8: Récapitulatif des principales données du CEM ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 9: Récapitulatif des principales données du lycée ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 10: Synthèse du secteur de l'éducation-lycée 18
Tableau 11: Indicateurs de l'ODD 4-Education de la commune de Fass Ngom 18
Tableau 12: Récapitulatif des informations sur les structures de santé 20
Tableau 13:Synthèse du secteur de la Santé 22
Tableau 14: Indicateurs de l'ODD 3- Bonne Santé et Bien-être de la commune de Fass Ngom **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 15:Synthèse de la situation hydraulique et assainissement 25
Tableau 16: Indicateur ODD-Eau et Assainissement de la commune de Fass Ngom .... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 17: Synthèse de la situation de la jeunesse et d'emploi 27
Tableau 18 : I indicateur ODD 8-Emploi de la commune de Fass Ngom ... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 19: Récapitulatif des atouts, contraintes et défis en matière de vie associative et sportive 27
Tableau 20: Synthèse de la situation culture et loisirs 28
Tableau 21: Autonomisation socioéconomique des femmes de Fass Ngom 29
Tableau 22: Indicateur ODD 5-Egalité des sexes dans la commune de Fass Ngom **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 23:Synthèse de la situation environnementale de la commune 31
Tableau 24: Synthèse de la situation du secteur agricole 34
Tableau 25: Synthèse du secteur de l'élevage ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 26: Synthèse du secteur de la pêche ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 27:Indicateurs des ODD 1, 2 35
Tableau 28: Synthèse du secteur de commerce 37
Tableau 29: Synthétique du secteur de l'énergie 38
Tableau 30: Indicateur ODD 7-Energie Propre de la commune de Fass Ngom ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Tableau 31:Synthétique du secteur du Transport 38
Tableau 32:récapitulatif des atouts, contraintes et solutions potentielles pour le développement du secteur de l'artisanat 39
Tableau 33: Résumé des atouts, contraintes et défis liés aux télécommunications 41
Tableau 34: Illustration 42
Tableau 35/indicateurs ODD 16, 17 et 11 (Paix et justice ; Partenariats pour les objectifs mondiaux et Villes durables) 42

Tableau 36: Synthèse atouts, contraintes et défis liés à la gestion foncière de la commune 43
Tableau 37: Récapitulatif des atouts, contraintes et solutions potentielles concernant les GPH 46
Tableau 38:récapitulatif des atouts, contraintes et solutions potentielles concernant les Associations Sportives et Culturelles (ASC)..... 46
Tableau 39: Synthèse partenariat 47
Tableau 40:Programme de relance de l'économie locale (PREL)..... 51
Tableau 41:Programme d'Appui à la Production et à la commercialisation des Produits Agricoles (PAPCPA)..... 52
Tableau 42: Programme 3 : programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Economiques (PRCAE)..... 53
Tableau 43: Programme 4 : Programme d'amélioration de l'accès et de la qualité des infrastructures de base (PAAQIB) 54
Tableau 44:Programme 5 : Programme de Bonne Gouvernance et Partenariat (PBGLP)..... 56
Tableau 45: Synthèse du Plan d'Investissement Local (PIL) 57

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AACID	Agence Andalouse de Coopération Internationale au Développement
AEP	Adduction d'Eau Potable. AEP
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APE	Associations de Parents d'Élèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ART	Alliance des Régions pour la Transformation
ASC	Association Sportive et Culturelle
AVEC	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CCPSD	Cadre de Concertation pour la Planification et le Suivi du Développement
CDS	Comité de développement sanitaire
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CGE	Comités de Gestion de l'Eau
CGE	Comités de Gestion des Écoles
DIPE	*Développement Intégrale de la Petite Enfance*
EE	Ecole élémentaire
FAVEC	Fédération des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HTA	Hypertension Artérielle

ICP	Infirmier Chef de Poste
IEC	Information, Éducation et Communication.
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectif de Développement Durable
PAAQIB	Programme d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité des Infrastructures de Base
PAPCPA	Programme d'Appui à la Production et à la commercialisation des Produits Agricoles
PBGP	Programme de Bonne Gouvernance et Partenariat
PDC	Plan de Développement Communal
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PIL	Plan d'Investissement Local
PLD	Plan Local de Développement
PNDL	Programme National de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat – Public - Privé
PRCAE	Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Economiques
PREL	Programme de relance de l'économie locale
PROCASEF	Projet Cadastre et Sécurisation Foncière
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RN	Route Nationale
RNC	Réserve Naturelle Communautaire
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
SC	Salle de Classe
SCL	Société de Cultures Légumières
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SIF	Système d'Information Foncière

Introduction

Avec l'Acte III de la décentralisation, le Sénégal a instauré une communalisation intégrale, rendant obsolètes les anciens Plans Locaux de Développement (PLD). Ce changement vise à donner aux communes une autonomie accrue pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques de développement local. Le Plan Sénégal Émergent (PSE) encourage les communes à développer leurs propres plans d'action, contribuant ainsi aux objectifs nationaux de développement économique et social.

Le Code Général des Collectivités Locales, à travers son article 315, confère aux communes la compétence exclusive pour élaborer et exécuter leurs Plans de Développement Communaux (PDC), en harmonie avec les initiatives départementales et les contrats-plans avec l'État.

Ce document stratégique, résultant d'une collaboration entre le PNUD-Sénégal, l'AACID, l'ART Brussels, l'ARD et la commune de Fass, vise à évaluer et traduire les Objectifs de Développement Durable (ODD) en actions concrètes. Le PDC a été élaboré en intégrant des outils modernes de collecte de données et des dimensions transversales comme le changement climatique, le genre, la migration, etc.

En impliquant largement les acteurs du développement, le PDC permet à la commune de Fass Ngom de planifier et de programmer ses activités pour la période 2025–2029, garantissant ainsi une meilleure cohérence dans les interventions et la mesure de ses performances envers les ODD.

Contexte

Le contexte actuel est marqué par l'Acte 3 de la décentralisation, qui vise une communalisation intégrale. Selon l'article 315 du Code général des collectivités locales, il est stipulé que la commune est compétente pour élaborer et exécuter le Plan de Développement Communal (PDC), afin de promouvoir son développement économique, social, culturel et scientifique. Dans cette dynamique, une approche innovante pour l'élaboration des Plans de Développement est généralisée à toutes les collectivités territoriales du Sénégal sous l'égide du Programme National de Développement Local (PNDL).

Le Plan Sénégal Émergent témoigne de la volonté de la commune de mettre en œuvre un plan d'actions aligné avec la vision politique du Sénégal à l'horizon 2035. Ce plan intègre des dimensions transversales essentielles, telles que les changements climatiques, l'égalité de genre, la nutrition et la migration, qui renforcent la dynamique participative du développement au sein des collectivités territoriales. Par ailleurs, une collaboration fructueuse entre le PNUD-Sénégal, l'AACID et l'ART Brussels vise à évaluer les Objectifs de Développement Durable (ODD) et à les traduire en actions concrètes, en veillant à leur localisation territoriale, notamment dans la région de Saint-Louis. Cette synergie d'initiatives souligne l'engagement collectif vers un développement durable et inclusif, apte à répondre aux défis actuels et futurs.

▪ Objectifs

○ Objectif général :

-Élaborer un document stratégique et opérationnel pour la commune, permettant de promouvoir durablement le développement de son territoire.

✓ Objectifs spécifiques :

- Quantifier les progrès réalisés concernant les Objectifs de Développement Durable (ODD) localisés au niveau de la commune.
- Dresser une situation de référence exhaustive qui décrit les potentialités, les atouts et les opportunités, tout en mettant en lumière les forces et les faiblesses de la commune, sur la base d'une évaluation approfondie des ODD.
- Analyser l'efficacité des interventions antérieures afin de guider la planification et la prise de décision pour les années à venir.
- Déterminer les axes prioritaires de développement et formuler des objectifs stratégiques réalistes, ainsi que des résultats à atteindre à court et moyen terme.
- Choisir des programmes de développement et les décliner en projets opérationnels, en prenant en compte les orientations des politiques sectorielles, leur programmation, et les objectifs de développement durable (ODD), dans le but de réduire les lacunes identifiées.

Cette approche globale vise à assurer une planification cohérente et efficace, propice à un développement harmonieux et inclusif de la commune.

➢ Démarche méthodologique

Adoptant une approche participative, le processus est dirigé par un comité technique régional coordonné par l'Agence Régionale de Développement (ARD). Ce comité est composé de divers services techniques, notamment les directions régionales de la Planification, de la Statistique et de la Démographie, ainsi que de l'Aménagement du Territoire et de la Promotion du Développement Territorial.

Cette démarche innovante vise à renforcer la participation des populations et à favoriser l'appropriation des outils de développement. À cet effet, un Cadre de Concertation pour la Planification et le Suivi du Développement (CCPSD) a été instauré par arrêté du Maire, établissant ainsi les bases d'un processus inclusif et participatif qui place les acteurs locaux au centre de la dynamique des Objectifs de Développement Durable (ODD).

De plus, le processus de planification au niveau communal est conçu non seulement pour intégrer les ambitions réalistes de la collectivité, mais aussi pour promouvoir le principe de subsidiarité. Cela se traduit par l'opérationnalisation des orientations nationales, qui sont déclinées dans les politiques publiques. Cette approche garantit que les décisions sont prises au plus près des citoyens, tout en alignant les efforts locaux avec les objectifs nationaux et internationaux.

I. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1. Situation géographique et délimitation

La commune de Fass Ngom est située dans le département de Saint-Louis, dans l'arrondissement de Rao. Elle s'étend sur une superficie totale de 288 km². Elle est limitée par Ses limites géographiques au Nord, les communes de Diama et de Ngnith ; à l'Ouest, par la commune de Gandon ; à l'Est par les communes de Keur Momar Sarr et de Sakal ; et au Sud par les communes de Gandon et de Sakal. Cette position géographique stratégique, à la croisée de plusieurs communes limitrophes, confère à la commune de Fass Ngom un rôle de carrefour et de pôle d'échanges au sein de cette région du Sénégal. Sa superficie importante de 288 km² témoigne également de l'étendue de son territoire communal. La délimitation précise des frontières avec les communes voisines permet de bien circonscrire le périmètre d'intervention et de responsabilités de la mairie de Fass Ngom dans la gestion de son espace géographique.

2. Organisation administrative et découpage territorial

La commune de Fass Ngom est composée de 55 villages officiellement reconnus et de 02 hameaux. Cet important maillage territorial témoigne de la densité du peuplement et de l'ancrage historique de cette collectivité locale dans son environnement. Afin de rationaliser l'aménagement et la gestion de son vaste territoire, la commune a été divisée en 4 zones de gestion distinctes, suite à l'élaboration du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS). Ces 4 zones sont : Fass Ngom, Zone Diéri, Thiagnaldé 1 et Thiagnaldé 2.

Ce découpage spatial permet une harmonisation de l'aménagement du territoire communal, en adaptant les interventions et les politiques publiques aux spécificités de chaque zone :

1. La zone de Fass : Composée de 17 villages, cette zone abrite la majorité des équipements et infrastructures de la commune. Concentrant les principaux pôles d'activités et de services, cette zone joue un rôle central dans la vie de la commune.

2. La zone de Diéri : Composée de 15 villages, cette zone est davantage tournée vers les activités agricoles et halieutiques. L'agriculture et la pêche y constituent les principales sources de revenus pour les populations.

3. La zone de Thiagnaldé 1 : Comprenant 12 villages, cette zone est marquée par le maraîchage et l'élevage extensif, qui représentent les principales activités économiques.

4. La zone de Thiagnaldé 2. Cette zone regroupe 11 villages, tous tournés vers l'agriculture.

Cette subdivision en quatre (4) zones distinctes permet à la municipalité d'adapter ses politiques de développement et ses interventions en fonction des spécificités et des enjeux de chaque territoire. Cela contribue à une gestion plus fine et plus efficace du développement local.

3. Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques

3.1.Sols

La commune de Fass Ngom est caractérisée par une diversité pédologique importante. Ainsi, on y recense 80% de sols de type "Dior" ou sols ferrugineux tropicaux lessivés, 5% de sols de type "Deck" ou sols ferrugineux tropicaux non lessivés, et 15% de sols mixtes Deck-Dior. Cette diversité des types de sols reflète la richesse et la complexité du milieu naturel de la commune, offrant des potentialités agronomiques variées qui façonnent les activités économiques de la population.

3.2.Faune et flore

La végétation est dominée par plusieurs espèces caractéristiques du climat sahélien, telles que le prosopis, l'acacia, le tamarinier, le baobab, le jujubier, le "Cheung", les "mires-au-blanc", le "werack" et le "loro". La faune locale comprend notamment des lièvres, des écureuils, des perdrix (mbeut) et des phacochères, en plus des espèces domestiques d'élevage.

Cette diversité floristique et faunique témoigne de la richesse du patrimoine naturel de la commune.

3.3.Climat

Le climat est de type sahélien, avec une alternance marquée entre une saison des pluies de juillet à octobre et une longue saison sèche d'octobre à juin. Les températures moyennes avoisinent les 35°C. Les précipitations, relativement faibles, varient entre 180 et 560 mm annuellement.

3.4.Hydrographie

Les eaux de surface sont constituées principalement de marigots et de mares temporaires, à l'instar du Ndiassew qui prend sa source à Ndiawdoune. Ces cours d'eau, alimentés lors des bonnes pluviométries, servent à l'abreuvement du bétail.

Les eaux souterraines sont quant à elles composées des nappes du Maestrichtien, du Paléocène et des nappes phréatiques. Elles sont généralement douces dans les zones du Diery et de Fass, mais présentent un fort taux de salinité dans les zones de bas-fonds de Thiagnaldé 1 et 2, ce qui constitue un obstacle pour le maraîchage.

4. Caractéristiques démographiques

Tableau 1 :Répartition de la population par âge et sexe en 2024

				Age	H	F	Total	Age	H	F	Total
AGE	COM. FASS NGOM			24	199	205	404	57	48	61	109
	H	F	Total	25	193	199	392	58	46	59	105
0	330	341	671	26	187	194	381	59	45	57	102
1	323	334	657	27	181	189	370	60	44	55	99
2	316	327	643	28	174	183	357	61	43	52	95
3	310	320	630	29	167	177	344	62	41	50	91
4	303	313	616	30	159	172	331	63	40	48	88
5	296	306	602	31	151	166	317	64	39	46	85

6	289	299	588	32	143	160	303	65	37	44	81
7	283	292	575	33	136	154	290	66	34	41	75
8	276	285	561	34	130	149	279	67	32	38	70
9	269	278	547	35	125	145	270	68	30	36	66
10	262	270	532	36	121	140	261	69	28	33	61
11	262	268	530	37	116	135	251	70	26	31	57
12	258	265	523	38	112	131	243	71	23	28	51
13	254	261	515	46	77	92	169	72	21	25	46
14	250	256	506	47	74	89	163	73	19	23	42
15	246	252	498	48	71	86	157	74	17	21	38
16	241	247	488	49	68	83	151	75	16	19	35
17	236	242	478	50	64	80	144	76	14	17	31
18	231	237	468	51	61	77	138	77	13	16	29
19	226	231	457	52	58	74	132	78	12	14	26
20	221	226	447	53	56	71	127	79	11	13	24
21	216	221	437	54	54	69	123	80+	67	86	153
22	210	215	425	55	52	66	118				
23	205	210	415	56	50	64	114				

Source : ANSD, Saint-Louis, 2024

L'analyse des données démographiques de la commune de Fass Ngom, qui compte une population totale de 22 202 personnes en 2024, indique une légère prédominance féminine, avec 11 523 femmes (51.9%) et 10 680 hommes (48.1%). Cette tendance se retrouve dans toutes les tranches d'âge. Dans la tranche des 0-5 ans, les filles représentent 50.9% de la population, un schéma similaire se maintient dans les tranches de 3-5 ans (50.8% femmes) et de 6-13 ans (50.8% femmes). Pour les adolescents de 14-18 ans, la répartition est également équilibrée, avec 50.7% de femmes. La tranche d'âge de 15-35 ans, qui est la plus importante avec 8 154 individus, présente une légère majorité féminine à 51.2%.

Concernant la tranche d'âge 3-5 ans, bien qu'elle montre une légère prédominance féminine, l'accès à l'éducation préscolaire est alarmant, avec seulement 0.69% (à revoir)des enfants ayant accès à cette éducation. De plus, seulement 22.11% des enfants sont inscrits à la grande section, ce qui souligne l'urgence d'améliorer l'accès à l'éducation préscolaire pour garantir un développement social et cognitif optimal, conformément à l'ODD 4 sur l'éducation. Pour les jeunes de 18 à 35 ans, qui constituent une part cruciale de la population active, l'accès à la formation professionnelle est limité, avec seulement 12.6% des jeunes y ayant accès. L'accès aux financements publics est encore plus préoccupant, n'atteignant que 1%. Ces chiffres mettent en évidence la nécessité d'investir dans des programmes de formation professionnelle et de créer des opportunités de financement pour soutenir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes, en lien avec l'ODD 8 sur l'emploi.

En conclusion, la commune de Fass Ngom se trouve à un carrefour critique, confrontée à des besoins clairs en matière d'éducation préscolaire et d'emploi pour les jeunes. Pour progresser vers les ODD 4 et 8, il est impératif de renforcer les infrastructures éducatives et de créer des opportunités de financement et de formation, afin d'assurer un avenir meilleur pour les enfants et les jeunes de la commune.

II. DEUXIEME PARTIE BILAN DIAGNOSTIC

1. PROFIL SOCIAL

Le profil social englobe les secteurs de développement social tels que l'éducation, la santé, l'hydraulique et l'assainissement. Cette section vise à analyser l'accès des populations aux infrastructures sociales de

base, ainsi que la qualité des services fournis et la gestion de ces infrastructures. De plus, dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD), nous examinerons les taux d'admission et l'accès des établissements aux commodités essentielles.

1.1.Education (ODD 4 : éducation de qualité pour tous)

L'offre d'éducation et de formation est organisée autour de deux systèmes : le formel et le non formel. Cette offre se mesure à la fois par l'accès aux établissements scolaires et par la qualité des services éducatifs fournis. Pour évaluer cette offre, l'ODD 4 se concentre sur l'accès, en examinant la couverture des localités en établissements scolaires, et sur la qualité, en vérifiant la présence des commodités de base au sein des structures éducatives.

1.1.1. Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE)

1.1.1.1.Accès

La commune de Fass Ngom compte 6 écoles qui accueillent un total de 278 élèves, dont 155 filles et 123 garçons. Cette répartition entraîne un déséquilibre, avec 55,8% de filles et 44,2% de garçons. En tenant compte d'un rayon de couverture de 1 km, 8 villages bénéficient d'infrastructures préscolaires, ce qui représente un taux de couverture de 14,03%. Parallèlement, le taux brut de préscolarisation (TBPS) s'élève à 3,70%. Ce dernier chiffre indique une couverture moyenne des établissements préscolaires dans la commune. En relation avec l'objectif de couverture universelle fixé par l'ODD 4, la commune présente un écart de 96,3% en matière d'infrastructures préscolaires. Il est donc impératif de déployer des efforts supplémentaires pour construire des écoles maternelles afin d'atteindre un accès universel à l'éducation préscolaire

1.1.1.2. Qualité

Les paramètres d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements préscolaires jouent un rôle crucial dans la qualité des services éducatifs offerts. Pour garantir une éducation de qualité pour tous, l'ODD 4 vise, d'ici 2030, un accès universel des établissements scolaires aux commodités de base mentionnées ci-après.

Tableau 2:situation de la commune par rapport à l'ODD 4- préscolaire

Indicateurs	Valeurs	Gap pour une couverture universelle (CU)
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité	33%	50%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à internet	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures adaptées aux élèves handicapés	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'eau potable	83,33%	16,67%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux équipements de lavage des mains	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux latrines	83, 33%	16,67%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant des cantines	00%	100%
pourcentage d'établissements scolaires disposant de clôture	100%	CU atteinte

L'analyse des indicateurs souligne des lacunes significatives dans divers aspects de l'éducation préscolaire dans la commune. L'accès à l'eau potable (83,33%), aux équipements de lavage des mains (100%), aux latrines (83,33%) et la sécurité des établissements (100%) sont satisfaisants, tandis que les manques en électricité (33%), en accès à Internet (0%), en infrastructures adaptées pour les élèves handicapés (0%) et en cantines scolaires (0%) représentent des obstacles majeurs à une éducation de

qualité et inclusive. Il est impératif de prioriser des investissements dans ces domaines pour atteindre une couverture universelle en matière d'éducation préscolaire, conformément aux objectifs de l'ODD 4.

1.1.1.3.Gestion

Les structures de gestion des établissements préscolaires comprennent les comités de gestion de l'école (CGE) et les associations de parents d'élèves. Au sein des établissements préscolaires, ces comités jouent un rôle essentiel dans l'administration et la supervision des activités éducatives. Cependant, le déficit de fonctionnement des cantines scolaires représente un obstacle majeur pour les stratégies nationales de lutte contre la malnutrition, mises en place par l'État et ses partenaires. Pour garantir l'efficacité de ces initiatives, il est crucial d'améliorer le fonctionnement des cantines, afin qu'elles puissent réellement contribuer à la nutrition et au bien-être des enfants.

Tableau 3: Synthèse du secteur de l'éducation-DIPE

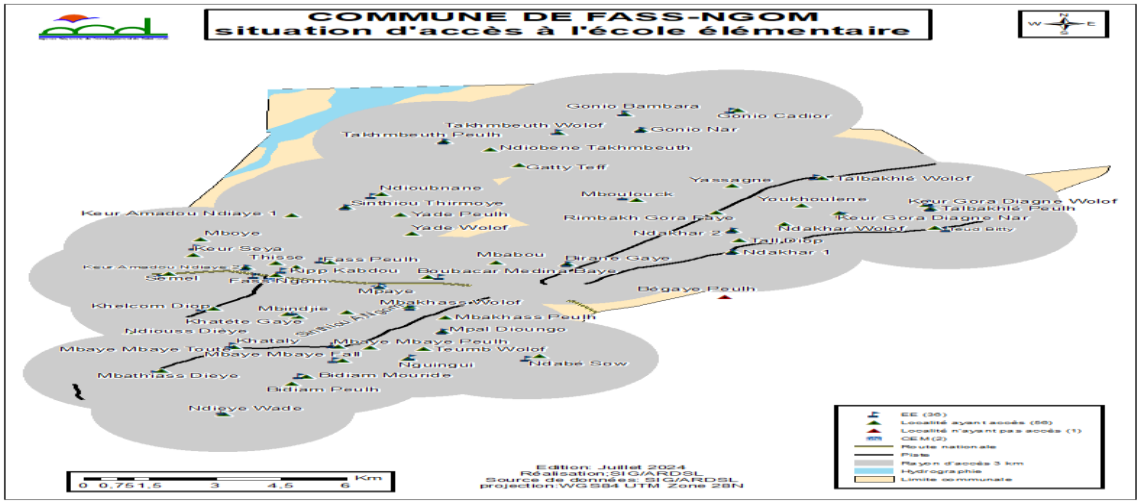
Atouts	Contraintes	Défis
Nombre important d'enfant qui sont en âge d'aller au préscolaire	-Les préscolaires sont logés dans les écoles élémentaires. -Absence de préscolaires dans certaines zones -Manque de salle de classe	Assurer un accès équitable à l'éducation préscolaire pour tous les enfants. Créer des infrastructures adaptées dans les zones défavorisées. Améliorer les conditions d'apprentissage recruter des éducateurs qualifiés pour répondre à la demande croissante.

1.1.2. Education élémentaire

1.1.2.1.Accès

La commune de Fass Ngom abrite 39 établissements scolaires élémentaires, mais leur répartition géographique est très inégale. On remarque une forte concentration d'écoles dans la zone centrale, tandis que la zone périphérique de Thiagnaldé 2 ne dispose que d'un nombre limité d'établissements. Concernant la norme d'un rayon d'accès de 3 km entre les écoles élémentaires, les 57 localités de la commune (55 villages officiels et 2 hameaux) bénéficient d'infrastructures scolaires adéquates. Cette situation est satisfaisante et démontre les efforts de la commune pour atteindre la couverture universelle en établissements scolaires, conformément à l'ODD 4.

Carte 1:situation de l'accès des villages à l'élémentaire



Source : SIG/ARD/SL, 2024

L'effectif total des élèves dans les écoles élémentaires s'élève à 3 843, répartis en 1 753 garçons et 2 090 filles, ce qui donne un taux de masculinité de 45,6 % et un taux de féminité de 54,4 %. Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau élémentaire est de 46,89 %, avec 41,50 % pour les filles et 52,80 % pour les garçons. Ce TBS, jugé insatisfaisant, met en lumière des lacunes dans l'accès des enfants scolarisables aux écoles élémentaires, soulignant ainsi la nécessité d'intensifier les efforts pour améliorer cet accès.

En outre, le taux de couverture des villages en établissements d'enseignement élémentaire atteint 98,24 %, ce qui signifie que 56 localités sur 57 (55 villages et 2 hameaux) ont accès à l'éducation. Cependant, par rapport à l'objectif de couverture universelle défini par l'ODD 4, la commune doit redoubler d'efforts pour réduire l'écart restant de 1,76 %. Cela nécessitera des initiatives concrètes visant à améliorer l'accès à l'éducation élémentaire et à répondre aux besoins croissants de la population.

1.1.2.2.Qualité

La disponibilité de certaines commodités essentielles dans les établissements scolaires permet d'évaluer la qualité de l'offre éducative. L'ODD 4 établit des normes de qualité pour le service éducatif, en insistant sur l'accès universel à l'eau potable, à l'électricité, aux clôtures, aux latrines,

Le tableau suivant illustre la situation des indicateurs de la commune en matière de services éducatifs

Tableau 4:situation des indicateurs de la commune par rapport l'ODD4-élémentaire

Indicateurs	Valeurs	Gap pour une couverture universelle
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité	12,82%	50%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'eau potable	33,33%	66,67%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux latrines	97,43%	2,57%
pourcentage d'établissements scolaires disposant de clôture	20,51%	79,49%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à internet	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures adaptées aux élèves handicapés	26,64%	75%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux équipements de lavage des mains	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant des cantines	00%	100%

L'analyse de ces indicateurs proxy révèle des manquements dans plusieurs domaines de l'éducation élémentaire. L'accès à l'électricité (12,82%) et à l'eau potable (33,33%) est insuffisant, et l'absence d'accès à Internet (0%) constitue un frein majeur à l'éducation moderne. Bien que la disponibilité des latrines (97,43%) et des équipements de lavage des mains (100%) soit satisfaisante, la sécurité des établissements (20,51%) et l'accès à des infrastructures adaptées pour les élèves handicapés (26,64%) nécessitent des améliorations. De plus, l'absence de cantines scolaires (0%) peut compromettre la nutrition des élèves, ce qui pourrait affecter leur concentration et leur performance.

Il est crucial d'investir dans ces domaines pour atteindre une couverture universelle en éducation élémentaire, conformément aux objectifs de l'ODD 4.

1.1.2.3.Gestion

Les principaux acteurs impliqués dans la gestion des établissements scolaires comprennent les parents d'élèves, les enseignants, les élèves, les autorités académiques et les élus locaux. Ils se regroupent au sein de l'Association des parents d'élèves (APE) et du Comité de gestion de l'école (CGE). Il est essentiel que ces structures de gestion soient opérationnelles afin d'assurer un environnement scolaire sain et un enseignement de qualité. Dans la commune, sur 39 écoles élémentaires, 34 disposent de comités de gestion fonctionnels.

Tableau 5:synthèse du secteur de l'éducation-élémentaire

Atouts	Contraintes	Défis
Engagement communautaire	Faible taux d'accès à l'eau et à l'électricité dans les écoles Peu d'écoles clôturées (8 sur 39) Absence d'accès à l'internet Absence de blocs administratifs Insuffisance de rampes dans les écoles Délabrement de certaines écoles	Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans toutes les écoles. Construire des murs de clôture pour sécuriser toutes les écoles Équiper les écoles d'un accès à Internet pour favoriser l'apprentissage numérique. - Construire des bureaux administratifs pour une meilleure gestion scolaire. Installer des rampes pour garantir l'accessibilité aux élèves à mobilité réduite. Rénover et entretenir les infrastructures scolaires pour assurer un environnement d'apprentissage adéquat.

1.1.3. Daara

La commune de Fass Ngom abrite 47 Daaras, accueillant 3 187 élèves âgés de 3 à plus de 18 ans. Cet enseignement traditionnel est profondément ancré culturellement, avec des activités de sensibilisation et des comités de gestion fonctionnels au sein des Daaras. Cependant, le modèle d'apprentissage reste très traditionnel, et des défis subsistent, notamment la lutte contre la mendicité, l'implication des parents, et l'accès aux services de base comme l'eau et l'électricité.

Pour moderniser cette filière d'enseignement, deux pistes majeures sont à privilégier :

- La création d'internats dans les villages-centres pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves.
- L'introduction de modules d'enseignement formel dans les programmes pédagogiques des Daaras pour mieux s'articuler avec le système éducatif classique.

Ces innovations, accompagnées d'un renforcement du soutien communautaire, devrait valoriser l'éducation arabo-coranique et améliorer sa qualité dans la commune.

Tableau 6:synthèse du secteur de l'éducation-daara

Atouts	Contraintes	Défis
Engagement des parents d'amener leurs enfants dans les daaras Engagement des maîtres coraniques Ampleur des daaras dans la commune (44 daaras)	Absence de tables-bancs Manque d'activités récréatives Problèmes d'hygiène Risques liés aux intempéries et manque de confort Mendicité Problème d'accès aux services de base comme l'eau et l'électricité	Fournir des tables-bancs pour améliorer l'environnement d'apprentissage. Développer des programmes d'activités récréatives pour favoriser le bien-être des enfants. Mettre en place des initiatives pour améliorer l'hygiène, y compris l'accès à des installations sanitaires. Renforcer les infrastructures pour protéger les enfants des intempéries et assurer leur confort Sensibiliser les parents et la communauté sur l'importance de l'éducation pour réduire la mendicité.

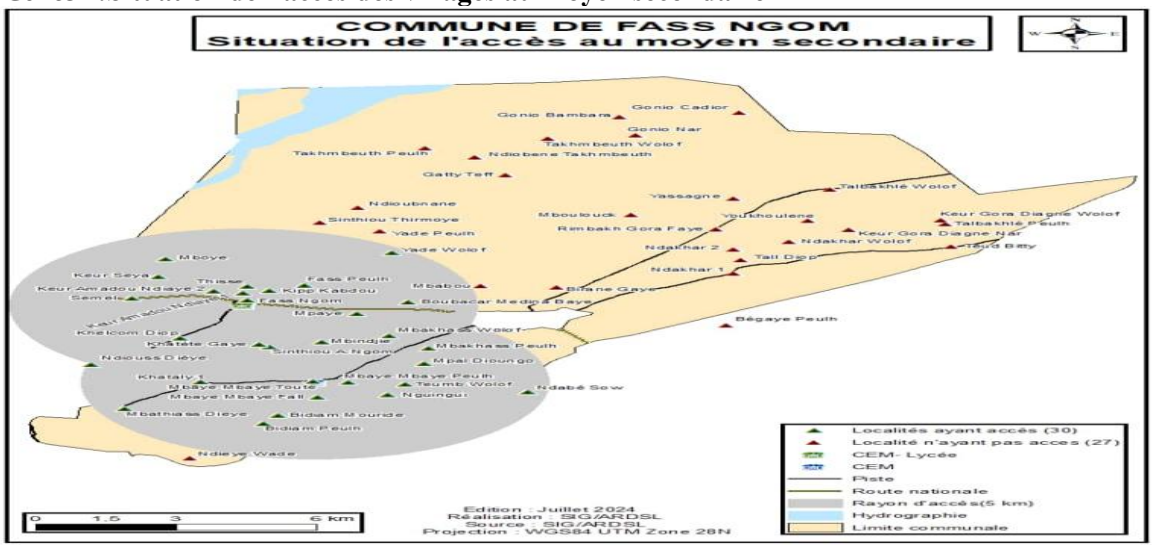
		Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les daaras.

1.1.4. L'enseignements moyen

1.1.4.1.Accès

La commune de Fass Ngom abrite un Collège d'Enseignement qui compte un effectif relativement modeste de 93 élèves, dont 53 filles et 40 garçons, ce qui indique une bonne parité en matière d'accès à l'éducation. Cependant, le taux brut de scolarisation (TBS) est de seulement 8,58 %. Les filles, avec un TBS de 10,82 %, sont majoritaires par rapport aux garçons, qui affichent un TBS de 6,55 %. Ces faibles taux de scolarisation soulignent la nécessité de renforcer les efforts pour assurer une meilleure transition entre l'école élémentaire et le collège.

Carte 2:Situation de l'accès des villages au moyen secondaire



Source : SIG/ARD/SL, 2024

1.1.4.2.Qualité

La qualité de l'offre éducative se mesure par l'accès des établissements d'enseignement moyen aux commodités essentielles, telles que les murs de clôture, l'eau potable, l'électricité, l'Internet et les latrines. L'ODD 4 définit une bonne qualité du service éducatif par un accès universel de 100 %. Le tableau suivant présente la situation concernant la qualité des services éducatifs de base dans le secteur du moyen.

Tableau 7:situation des indicateurs de la commune par rapport l'ODD4-CEM

Indicateurs	Valeurs	Gap pour une couverture universelle
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'eau potable	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux latrines	00%	100%
pourcentage d'établissements scolaires disposant de clôture	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à internet	00%	100%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures adaptées aux élèves handicapés	00%	100%

Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux équipements de lavage des mains	00%	100%

L'analyse des indicateurs concernant l'éducation au CEM dans la commune révèle une situation extrêmement préoccupante, avec un accès inexistant à l'électricité, à l'eau potable, aux latrines, à Internet, aux infrastructures adaptées pour les élèves handicapés, et aux équipements de lavage des mains. Ces déficits majeurs compromettent non seulement la qualité de l'éducation, mais également la santé et la sécurité des élèves.
Il est donc impératif d'allouer des ressources à ces domaines pour atteindre une couverture universelle en éducation, conformément aux objectifs de l'ODD 4.

1.1.4.3.Gestion

Un Comité de Gestion de l'École (CGE) est en place au niveau du collège, regroupant l'Association de Parents d'Élèves (APE), les élèves, les surveillants et le principal. Cependant, cette structure nécessite une revitalisation pour maximiser son efficacité. Il est essentiel de renforcer les compétences des acteurs en matière de gestion financière et administrative, ainsi qu'en élaboration et gestion de projets. Une attention particulière doit être accordée à la recherche de partenaires et de financements afin de soutenir le développement et l'amélioration des conditions éducatives au sein de l'établissement.

Tableau 8:récapitulatif des principales données du CEM

Atouts	Contraintes	Défis
Présence du CEM dans la zone	Effectif total d'élèves relativement faible (93) Nombre limité de salles de classe (2) Absence de clôture Absence d'électricité Absence d'eau	Augmenter le nombre d'élèves inscrits pour assurer la viabilité de l'établissement. Construire des salles de classe supplémentaires Installer une clôture pour sécuriser l'établissement Equiper le CEM d'un système d'électricité Installer des systèmes d'approvisionnement en eau potable

1.1.5. L'enseignement secondaire dans la commune de Fass Ngom

1.1.5.1.Accès

La commune ne dispose que d'un seul lycée, qui accueille un total de 991 élèves. On constate une nette prédominance des filles, avec 578 élèves contre 413 garçons. Le taux brut de scolarisation (TBS) est très faible, s'élevant à seulement 3,80 %, dont 4,37 % pour les filles et 3,28 % pour les garçons. Ces taux de scolarisation alarmants soulignent l'urgence d'intensifier les efforts pour faciliter une meilleure transition entre l'enseignement moyen et le secondaire, tout en soutenant particulièrement les garçons dans l'achèvement de leur cycle secondaire. De plus, le taux de couverture des villages en établissements scolaires du secondaire est de 42,10 %, avec 24 localités sur 57 (55 villages et 2 hameaux) ayant accès à l'enseignement secondaire. Toutefois, par rapport à l'objectif de couverture universelle défini par l'ODD 4, la commune doit redoubler d'efforts pour réduire un écart significatif de 57,9 %. Cela nécessitera des initiatives concrètes pour améliorer l'accès au secondaire et répondre aux besoins croissants de la population.

1.1.5.2. Qualité

La qualité de l'offre éducative est évaluée en fonction de l'accès des établissements d'enseignement secondaire aux commodités essentielles, telles que les murs de clôture, l'eau potable, l'électricité, l'Internet et les latrines. L'ODD 4 stipule qu'une bonne qualité du service éducatif est caractérisée par

un accès universel de 100 %. Le tableau suivant illustre la situation actuelle en ce qui concerne la qualité des services éducatifs de base dans le secteur secondaire.

Tableau 9:situation des indicateurs de la commune par rapport l'ODD4-lycée

Indicateurs	Valeurs	Gap pour une couverture universelle
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'eau potable	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux latrines	100%	CU atteinte
pourcentage d'établissements scolaires disposant de clôture	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à internet	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures adaptées aux élèves handicapés	100%	CU atteinte
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès aux équipements de lavage des mains	100%	CU atteinte

L'analyse des indicateurs concernant l'éducation au niveau du lycée dans la commune révèle une situation encourageante, avec une couverture universelle atteinte dans plusieurs domaines. Cependant, des problèmes subsistent, notamment la faible pression de l'eau, la qualité insuffisante de la connexion Internet, et l'insuffisance de table-bancs.

Ces défis doivent être surmontés pour garantir un environnement d'apprentissage optimal. Malgré les succès constatés, il est essentiel de continuer à consacrer des ressources à ces domaines afin de perfectionner la qualité de l'éducation et de répondre pleinement aux objectifs de l'ODD **4.**

1.1.5.3.Gestion

Un Comité de Gestion de l'École (CGE) est établi au sein du collège, réunissant l'Association de Parents d'Élèves (APE), les élèves, les surveillants et le principal. Bien que ce comité fonctionne efficacement, il est essentiel de le redynamiser pour optimiser son impact. Les membres doivent bénéficier d'un renforcement de leurs compétences en gestion financière et administrative, ainsi qu'en élaboration et gestion de projets. Il est particulièrement important de les former à la recherche de partenaires et de financements, afin d'assurer la pérennité et le développement des initiatives éducatives au sein de l'établissement.

Tableau 10:synthèse du secteur de l'éducation-lycée

Atouts	Contraintes	Défis
Présence d'un lycée dans la commune Clôture du Lycée Accès à l'électricité	Faible réseau internet Insuffisance de tables-bancs Absence d'adduction d'eau potable	Améliorer le réseau internet pour faciliter l'accès aux ressources pédagogiques en ligne. Fournir suffisamment de tables-bancs. Mettre en place un système d'adduction d'eau potable

Tableau 11: Situation globale des indicateurs de la commune par rapport à l'ODD 4 (Education)

Indicateurs	Valeurs	Gaps pour une couverture universelle
Accès à l'eau dans les établissements scolaires	42, 55%	55,45%
Accès à l'électricité dans les établissements scolaires	17,02%	82,98%
Accès à l'éducation préscolaire	0,69%	99, 31%

Couverture des localités en établissements scolaires	84,21%	15,79%
Disponibilité des latrines dans les établissement scolaires	97,87%	**2,13%**
Accès à l'internet dans les établissements scolaires	2,12%	97,88%
Disponibilité des dispositifs de lavage des mains dans les écoles	97,87%	2,13%
TBS élémentaire	46,89%	53,11%
TBPS préscolaire	3,70%	96,3%
TBS moyen	8,58%	91,42%
TBS secondaire	3,80%	96,2%
Proportion d'enfants inscrits à la grande section	22,11%	77,89%
Taux brut d'admission au CP	97,99%	2,01%
Taux brut d'admission au CE1	99,70%	0,3%
TBA en fin de cycle primaire	94,42%	5,58%
TBA en classe de 3e (moyen)	91,45%	8,55%
Taux de qualification des enseignants	94,23%	5,77%
Taux d'alphabétisation en langue nationale	ND	ND
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures adaptées aux élèves handicapés	21,28%	78,72%
Pourcentage d'établissement scolaires ayant une clôture	23,40%	76,6%
Pourcentage d'établissements scolaires ayant des cantines	00%	100%

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022 ; IA 2024 ; commune 2024

Le tableau présente la situation des indicateurs de la commune par rapport à l'ODD 4 en matière d'éducation, soulignant des lacunes importantes. L'accès à l'eau dans les établissements scolaires est de 42,55% (gap de 55,45%), tandis que l'accès à l'électricité est encore plus préoccupant, à 17,02% (gap de 82,98%). L'accès à l'éducation préscolaire est très limité, à 0,69%, représentant un obstacle au développement des enfants. Concernant la couverture des localités, 84,21% sont desservies par des établissements scolaires, mais une part significative reste sans accès. Les infrastructures sanitaires sont satisfaisantes, avec 97,87% de latrines et dispositifs de lavage des mains disponibles. En revanche, l'accès à Internet est quasi inexistant, à 2,12% (gap de 97,88%). Les taux de scolarisation sont préoccupants, avec un taux brut de scolarisation élémentaire de 46,89% et un taux de préscolarisation de 3,70%. Bien que les taux d'admission au CP et CE1 soient élevés (97,99% et 99,70%), seulement 22,11% des enfants sont inscrits à la grande section. Le taux de qualification des enseignants est bon, à 94,23%, mais doit être maintenu. L'accès aux infrastructures pour élèves handicapés est insuffisant à 21,28%, et l'absence de cantines scolaires (0%) nuit à la nutrition des élèves. Ces résultats montrent la nécessité d'améliorer l'accès à des services éducatifs de qualité pour atteindre une couverture universelle, conformément à l'ODD 4.

1.2.Santé (ODD3 - Bonne santé et bien-être)

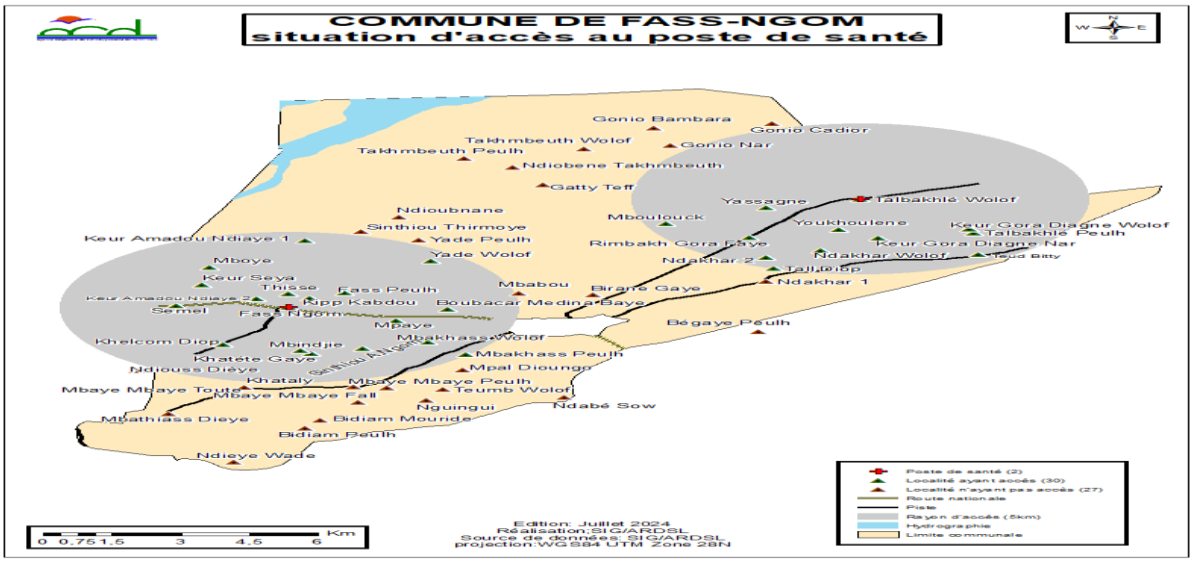
Pour garantir à la population un accès à des soins de santé de qualité, l'ODD 3 se concentre sur l'atteinte de la couverture sanitaire universelle, tant sur le plan démographique que spatial. Cet objectif vise à améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé, permettant ainsi à chaque individu de bénéficier des soins nécessaires pour maintenir un bon état de santé et un bien-être optimal.

1.2.1. Accès

La commune de Fass Ngom dispose de deux postes de santé, situés dans les villages de Fass et Talbakhlé, ainsi que de 14 cases de santé. Sa proximité avec la commune de Saint-Louis lui permet également de bénéficier des services offerts par le centre de santé et l'hôpital.

Dans un rayon d'accès de 5 km, les deux postes de santé couvrent **30 villages, ce qui représente un taux de couverture spatiale de 52,63 %**. Même si la commune affiche une performance moyenne satisfaisante en matière de couverture spatiale par rapport aux objectifs de l'ODD 3, le maillage de ses structures sanitaires présente des insuffisances, notamment en ce qui concerne la vétusté et l'insuffisance des équipements. Pour atteindre un accès universel aux infrastructures sanitaires, il est donc crucial que la commune développe des stratégies efficaces pour combler un écart de 47,37 % dans la couverture spatiale. Cela nécessitera des actions concrètes visant à améliorer l'accès aux soins de santé pour l'ensemble de la population.

Carte 3:localisation des villages couvertes par des postes de santé dans la commune



Source : SIG/ARD/SL, 2024

1.2.2. Qualité

Le personnel de santé de la commune de Fass Ngom est diversifié et comprend des agents de santé communautaire (ASC), des infirmiers, des aides-soignants, des sages-femmes, des matrones, des dépositaires, des techniciens de surface, des vendeurs de tickets et des gardiens. Actuellement, la commune dispose de deux infirmiers travaillant dans les postes de santé de Fass et Talbakhlé, qui sont soutenus par un personnel communautaire. Cette collaboration entre les professionnels de santé et le personnel communautaire est essentielle pour garantir un service de santé efficace et accessible à l'ensemble de la population. Il est crucial de renforcer cette équipe par des formations continues et des ressources adéquates pour améliorer la qualité des soins dispensés.

1.2.3. Offre de services et équipements

Les établissements de santé de la commune offrent une gamme variée de services, comprenant l'infirmerie, la médecine générale et la maternité. Parmi les prestations disponibles, on trouve les consultations prénatales (CPN), les soins primaires, le planning familial, ainsi que les services de santé maternelle et infantile. Cependant, aucun des postes de santé ne dispose d'incinérateurs, ce qui pose un problème de gestion des déchets médicaux.

Le poste de santé de Fass bénéficie d'infrastructures adéquates, avec accès à l'eau, à l'électricité, à une ambulance, ainsi qu'à des latrines et un mur de clôture. En revanche, le poste de santé de Talbakhlé présente des lacunes : bien qu'il soit alimenté par l'énergie solaire, il n'est pas clôturé et ne dispose pas d'ambulance.

Les infrastructures de santé, tant les postes que les cases de santé, souffrent d'un plateau technique insuffisant, limitant ainsi la qualité des soins offerts à la population. Toutefois, le conseil municipal s'engage activement à améliorer l'équipement des infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins croissants des citoyens et garantir un accès à des soins de meilleure qualité.

Tableau 12: Récapitulatif des informations sur les structures de santé

Indicateurs	Valeurs
Nombre total de structures de santé	16
Cases de santé	14
Postes de santé	01
Dispensaire (alimenté par le solaire)	01
Mutuelle de santé	01
Pharmacie	01
Blocs sanitaires	04
Poste de santé de Fass Ngom électrifié	Oui
Poste de santé de Talbakhle Wolof non électrifié	Mais alimenté par le système solaire
Cases de santé à énergie solaire	8
Structures de santé en bon état	09
Nombre d'ambulances	01 (Fass Ngom)
Cases de santé clôturées	02
Poste de santé de Fass Ngom clôturé	01 (Fass Ngom)
Nombre d'infirmiers	02
Nombre de sages-femmes	01
Nombre de matrones	14
Nombre d'ASC	31
Nombre de relais communautaires	28
Couverture sanitaire	Insuffisante

1.2.4. Epidémiologique

Les principales pathologies affectant les populations de la commune de Fass Ngom sont :

- Les Infections Respiratoires Aiguës (IRA) : Ces affections des voies respiratoires, souvent virales, constituent l'un des principaux motifs de consultation dans les structures de santé de la localité.
- L'Hypertension Artérielle (HTA) : Ce problème de santé publique touchant le système cardiovasculaire est également fréquemment rencontré parmi les résidents de Fass Ngom.
- Les dermatoses : Les maladies de peau, de nature diverse, représentent une part importante de la morbidité dans la commune.
- Les diarrhées : Ces troubles gastro-intestinaux, souvent liés à l'eau et à l'hygiène, figurent parmi les pathologies les plus répandues.
- Le paludisme : Cette maladie parasitaire transmise par les moustiques reste endémique dans la zone et nécessite une vigilance sanitaire accrue.
- Les conjonctivites : Ces inflammations de l'œil constituent également un motif de consultation récurrent au sein des formations sanitaires locales.

Cette situation épidémiologique, marquée par la prévalence de ces différentes affections, reflète les défis sanitaires auxquels la population de Fass Ngom doit faire face et qui nécessitent des réponses adaptées des pouvoirs publics.

1.2.5. Gestion

Les postes de santé de la commune sont administrés par des comités de développement sanitaire (CDS). Bien que ces comités disposent de moyens limités, ils assurent le paiement du personnel communautaire

et s'occupent de l'entretien des locaux. Cela souligne le besoin urgent d'un soutien accru de la part du conseil municipal. Ces comités tiennent régulièrement des réunions de coordination, et des rapports sont produits chaque mois. Par ailleurs, le conseil municipal, par le biais du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD), apporte chaque année un soutien en médicaments aux deux (02) postes de santé.

Tableau 13: Situation de la commune par rapport à l'ODD 3 (Bonne Santé et Bien-être)

Indicateurs	Valeurs	Gaps pour une couverture universelle
Consommation de tabac	**1,7%**	0%
Nouvelles infections au VIH/SIDA	0,00461%	0%
Décès maternels	0%	**couverture universelle atteinte**
Incidence du paludisme chez les enfants de moins 5 ans	0,164%	0%
Incidence de la tuberculose	0,037%	0%
Vaccination des enfants	**12,56%**	87,44%
Planification familiale moderne	30,9%	69,1%
Taux d'incidence de l'hépatite B pour 100000 hbts dans la région	ND	
Nombre de personnes atteints par les maladies tropicales négligées	ND	
Taux de mortalité lié aux AVC	ND	
Taux de mortalité du cancer	ND	
Taux de mortalité lié au diabète	ND	
Taux de mortalité lié aux IRA	ND	
Taux de couverture des services de santé de base	ND	
Pourcentage de personnes atteintes de diarrhée liée à l'eau	ND	
de personnes atteintes de bilharziose	ND	
Taux de prévalence de la consommation de tabac	ND	
Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins de base	ND	
Pourcentage d'établissement de santé disposant des médicaments essentiels	ND	

Source : **situation de référence ARD/IPAR 2022,** ICP Commune de Fass Ngom 2024

La commune de Fass Ngom enregistre des progrès notables dans plusieurs domaines liés à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 3 - Bonne Santé et Bien-être, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre une couverture universelle.

Concernant la consommation de tabac, le taux est relativement faible, à 1,7%, ce qui en fait le plus bas parmi les communes, juste derrière Ndiébène Gandiol (1,6%). Ce chiffre est également inférieur à la moyenne départementale (3,7%) et régionale (3,4%). Pour continuer cette tendance positive, il est crucial de mettre en place des actions de prévention et de sevrage tabagique, visant à

réduire ce taux à 0%. Les autorités locales devraient intensifier les campagnes de sensibilisation afin de lutter contre cette problématique de santé publique.
En ce qui concerne le VIH/SIDA, le taux de nouvelles infections est déjà très bas, à 0,00461%. Il est impératif de maintenir les efforts de prévention et de prise en charge pour éliminer complètement les nouvelles infections. Le taux de décès maternels étant à 0% est très satisfaisant et doit être préservé par le renforcement de l'accès aux soins de santé maternelle.
Cependant, l'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, à 0,164%, nécessite des mesures supplémentaires pour la réduire à 0%. De même, l'incidence de la tuberculose, actuellement à 0,037%, doit être diminuée à 0% grâce à un dépistage et un traitement universels.
La couverture vaccinale des enfants, à 12,56%, est encore insuffisante et doit atteindre 100% pour garantir une protection complète. Enfin, l'accès à la planification familiale moderne, actuellement à 30,9%, doit être amélioré pour atteindre une couverture totale de 100%.
Ces indicateurs soulignent l'importance d'intensifier les efforts dans divers domaines de la santé pour garantir le bien-être de la population de Fass Ngom.

Tableau 14:synthèse du secteur de la Santé

Catégorie	Eléments
Atouts	Proximité géographique de la commune de Saint-Louis (capitale régionale), facilitant les références et évacuations. -Soutien et implication du Conseil Municipal dans le secteur de la santé. -Existence de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) apportant un appui au secteur. -Mise en place d'un Comité de gestion fonctionnel pour les structures de santé
Contraintes	-Insuffisance du nombre de postes de santé pour couvrir les besoins de la population. -Les cases de santé ne sont pas clôturées. -Manque d'électrification au niveau du PS de Talbakhelé. -Insuffisance des sages-femmes. -Absence d'incinérateur au niveau des postes de santé. -Insuffisance quantitative et qualitative du personnel de santé. -Faible équipement et dotation des structures de santé en matériel et consommables. -Manque d'ambulance et de moyens de transport pour le personnel sanitaire
Défis	Augmenter le nombre de postes de santé pour répondre aux besoins croissants de la population. Clôturer les cases de santé pour Mettre en œuvre des solutions d'électrification pour les cases de santé Recruter davantage de sages-femmes Installer des incinérateurs dans les postes de santé pour gérer les déchets médicaux de manière sécurisée. Renforcer le personnel de santé, tant en quantité qu'en qualité, par la formation continue et le recrutement. Équiper les structures sanitaires en matériel et consommables nécessaires. Obtenir des ambulances pour améliorer l'accès aux soins et la réactivité des équipes sanitaires .

1.3.Protection sociale

La protection des groupes vulnérables est essentielle pour garantir l'égalité des droits et l'accès aux ressources pour tous les membres de la société. Cela inclut des actions spécifiques visant à soutenir les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et d'autres catégories défavorisées. Les

collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans cette démarche en mettant en place des politiques et des programmes adaptés pour répondre aux besoins de ces groupes.

Dans ce contexte, la protection et l'accompagnement des groupes vulnérables, tels que les enfants et les personnes à mobilité réduite, sont devenus des principes fondamentaux des actions menées par les collectivités territoriales. De nombreuses familles défavorisées dans la commune bénéficient de la carte d'égalité des chances et de bourses de sécurité familiale, ce qui reflète un engagement fort en faveur de l'inclusion sociale. Par ailleurs, la forte adhésion à la mutuelle de santé renforce l'accès aux soins pour ces populations. Ces initiatives illustrent une volonté collective de promouvoir l'égalité et de soutenir ceux qui en ont le plus besoin.

Tableau 15:situation des prestations sociales situation des prestations sociales

Socle de protection sociale	Nombre de bénéficiaires	Qualité des prestations			Observations
		Mauvaise	Acceptable	Bonne	
Accès à une bourse de sécurité familiale	**160**				
Accès à une carte d'égalité des chances	**113**				
Membre d'une mutuelle de santé communautaire					
CEC-BSF	**93**				
CEC-CMU	**17**				
BSF-CMU	**1662**				
Antenne communale MSD	**01**				
Bénéficiaires de secours aux indigents					
Gratuité des soins des enfants âgés de moins de 5 ans					
Plan sésame					

Source : direction action sociale Saint-Louis, 2024

1.4. Hydraulique et assainissement (ODD6 – Eau et Assainissement)

1.4.1. Hydraulique

La commune compte 55 villages, dont 54 sont desservis en eau potable, tous gérés par la SDE. L'alimentation en eau de l'ensemble de la commune est également assurée par le forage de Ndiock Sall, également géré par la SDE. Sur le plan quantitatif, la commune affiche un taux d'accès à l'eau potable de 98,18 %. Cependant, une part significative de la population doit encore parcourir de longues distances pour se procurer de l'eau potable. Dans ce contexte, la densification et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) deviennent des priorités essentielles pour améliorer la qualité du service en eau dans la commune. Ces investissements contribueraient à réduire les inégalités d'accès et à garantir un approvisionnement de proximité pour l'ensemble de la population.

1.4.2. Assainissement

Le sous-secteur de l'assainissement dans la commune présente de sérieuses insuffisances. Actuellement, seuls trois dépôts d'ordures aménagés ont été établis, et le dispositif de gestion des déchets ménagers ne couvre que le village de Fass Ngom, qui est le chef-lieu de la commune. De plus, la prédominance des latrines traditionnelles indique un retard significatif en matière d'assainissement collectif. Face à ce constat alarmant, il est crucial que la commune s'engage dans une politique proactive d'amélioration de l'assainissement. Cela requiert la mise en place d'un plan local d'assainissement, le déploiement d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères à l'échelle communale, ainsi que la promotion de solutions d'assainissement individuelles et collectives. Il faudra également veiller à améliorer l'accès à des latrines adéquates et à organiser la collecte des ordures dans chaque village. Dans le cadre de la valorisation des déchets, il serait judicieux d'aménager une décharge dans chaque zone et de collaborer avec le Centre d'Enfouissement Technique de Gandon pour établir un système de ramassage efficace.

Tableau 16: Situation de la commune par rapport à ODD- (Eau et Assainissement)

Indicateur	Valeur	Gaps pour une couverture universelle
Pourcentage de ménages raccordés en eau potable	98,18%	1,82%
Qualité du service	ND	ND
Montant des investissements consacrés à l'eau et à l'assainissement	ND	ND
Accès à un système d'assainissement amélioré	11,3%	88,7%
Accès à un dispositif de lavage des mains avec l'eau et du savon	11,2%	88,8%

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022

L'accès à l'eau potable dans la commune de Fass Ngom est relativement élevé, atteignant 98,18%. Cependant, 1,82% de la population n'y a toujours pas accès, ce qui souligne la nécessité d'efforts supplémentaires pour atteindre une couverture universelle. En revanche, l'accès à un système d'assainissement amélioré est très faible, avec seulement 11,3% de la population bénéficiant de cette infrastructure. Cela représente un écart de 88,7% à combler, constituant un défi majeur à relever.

La présence de dispositifs de lavage des mains avec de l'eau et du savon est capitale pour la prévention des maladies et la promotion d'une bonne hygiène. Malheureusement, Fass Ngom enregistre un taux de seulement 11,2% d'accès à ces dispositifs, bien en dessous de la moyenne départementale (59,7%) et régionale (51,5%). L'écart à combler ici est de 88,8%, ce qui nécessitera des investissements significatifs et des programmes ciblés pour améliorer cet indicateur.

Enfin, le montant des investissements consacrés à l'eau et à l'assainissement est extrêmement faible, s'élevant à seulement 0,08%. Cela signifie qu'il reste un écart de 99,92% à combler pour atteindre une couverture universelle, soulignant ainsi l'urgence d'augmenter considérablement les investissements dans ces domaines essentiels.

Tableau 17: ***synthèse du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement***

Atouts	Contraintes	Défis
Couverture hydraulique globalement acceptable	Éloignement des sources d'approvisionnement en eau Faiblesse de l'acquisition de branchements privés	Développer des infrastructures pour rapprocher les sources d'approvisionnement en eau des populations. Faciliter l'accès aux branchements d'eau privés pour les ménages.

Présence de partenaires techniques et financiers Existence d'une commission communale en charge de l'assainissement et de l'hygiène	Inexistence d'un plan local d'assainissement Inexistence d'un dispositif de gestion des déchets Absence de réglementation dans la construction de latrines Prolifération des dépôts sauvages	Élaborer et mettre en œuvre un plan local d'assainissement adapté aux besoins de la commune. Créer un système efficace de gestion des déchets pour réduire les dépôts sauvages. Établir des normes et des réglementations pour la construction de latrines et d'installations sanitaires. Mettre en place des campagnes de sensibilisation et des actions concrètes pour réduire les dépôts sauvages.

1.5. Jeunesse et emploi ((ODD 8 - emploi)

La situation de la jeunesse et de l'emploi dans la commune de Fass Ngom suscite de vives inquiétudes. Il a été observé que l'accès à la formation professionnelle et aux opportunités de financement public pour les jeunes de cette localité est extrêmement restreint. Cette réalité se traduit par des difficultés significatives pour les jeunes en matière d'insertion professionnelle et de perspectives d'emploi.

Pour remédier à cette situation, des efforts considérables doivent être déployés pour enrichir l'offre de formation et faciliter l'accès des jeunes aux ressources financières nécessaires au lancement de leurs projets. Réduire ces écarts est un enjeu majeur pour garantir une véritable intégration économique de la jeunesse de Fass Ngom.

Tableau 18 : Situation des indicateurs de la commune par rapport à ODD 8 (Emploi)

Indicateur	Valeur	Gaps pour une couverture universelle
Accès des jeunes à la formation professionnelle	12,6%	87,4%
Accès des jeunes aux financements publics	1%	99%
Emploi dans le secteur du tourisme	Secteur non existant	Secteur non existant
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	ND	ND
Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	ND	ND

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022

La commune de Fass Ngom fait face à des défis majeurs pour atteindre une couverture universelle en matière d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes. L'accès à la formation professionnelle est gravement insuffisant, avec un écart de 87,4%, ce qui signifie que seulement 12,6% des jeunes de la commune y ont actuellement accès. Cela indique que 87,4% des jeunes n'ont pas la possibilité de développer les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi. **Fass Ngom affiche le taux le plus faible du département en matière de jeunes disposant d'une formation qualifiante, juste après Ndiébène (1,5%) Gandiol (18%)**. De plus, l'accès des jeunes aux financements publics est extrêmement limité, avec un écart de 99%. Actuellement, seulement 1% des jeunes de la commune peuvent bénéficier de ces financements, laissant 99% sans ce soutien crucial pour démarrer ou développer leurs activités. **Malgré les dispositifs mis en place au niveau régional et départemental, l'accès au financement pour les jeunes dans la commune reste très insuffisant, à l'image de la région, qui affiche un taux de seulement 0,2%.**

Ces chiffres soulignent l'urgence d'investir dans le développement de la formation professionnelle et l'amélioration de l'accès aux financements publics pour les jeunes de Fass Ngom. Des efforts significatifs sont nécessaires pour réduire ces écarts importants et améliorer les perspectives d'emploi pour cette population vulnérable.

Tableau 19: Synthèse de la situation de la jeunesse et d'emploi

Atouts	Contraintes	Défis
Population majoritairement jeune Pluralité des associations de jeunes Diversité de compétences	Insuffisance de partenaires dans le domaine de l'emploi. Insuffisance de ressources financières.	Développer des partenariats avec des entreprises et des organisations pour créer des opportunités d'emploi. Trouver des financements pour soutenir les initiatives et les projets destinés aux jeunes. Renforcer les capacités des associations de jeunes pour qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de la population. Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes en les formant aux compétences nécessaires.

1.6. Sport

La commune de Fass Ngom compte 40 associations sportives et culturelles, dont 14 ont une reconnaissance juridique officielle. Malgré ce manque de formalisation, la vie associative est dynamique, particulièrement autour du football, qui est la discipline dominante. Ce sport connaît un fort engouement pendant les vacances scolaires avec des tournois navétanes et la Coupe du Maire, un événement phare.

La lutte traditionnelle et l'hippisme jouent également un rôle important dans la culture locale, avec des tournois organisés lors des principales fêtes. Cependant, les infrastructures sportives sont insuffisantes, avec seulement un terrain de football clôturé et environ 17 aires de jeu informelles, limitant la diversité des pratiques et l'accès aux activités physiques. Malgré ces contraintes, la collectivité soutient la vie sportive et culturelle grâce à l'appui financier du conseil municipal et à l'engagement de personnes ressources. Pour dynamiser davantage ce secteur, la commune doit renforcer le maillage associatif, développer des infrastructures sportives de qualité et promouvoir des activités culturelles et de loisirs adaptées aux besoins de la population.

Tableau 20: Récapitulatif des atouts, contraintes et défis en matière de vie associative et sportive

Atouts	Contraintes	Défis
Dynamisme de la vie associative, notamment autour du football	Manque de reconnaissance juridique pour de nombreuses associations	Formaliser la reconnaissance juridique des associations pour leur permettre de bénéficier de financements et de ressources.

Pratique importante de la lutte traditionnelle	Insuffisance des infrastructures sportives	Construire et rénover des infrastructures sportives pour accueillir diverses activités physiques.
Soutien de la collectivité à travers l'organisation de compétitions et événements	Limite de la diversité des pratiques et l'accès aux activités physiques	Promouvoir une plus grande diversité d'activités sportives et physiques pour inclure tous les jeunes

1.7. Culture et loisirs

Malgré un riche patrimoine historique, la commune de Fass Ngom peine à développer une offre culturelle et de loisirs dynamique. Elle ne compte que 4 clubs de danse et une unique troupe théâtrale, reflétant un manque d'activités culturelles. Les initiatives existantes sont ponctuelles et limitées par l'absence d'infrastructures adaptées, aucune salle de spectacle n'étant disponible pour valoriser les expressions artistiques locales. Cependant, la Commune participe à des événements culturels notables, comme le tournoi « Oscar des Vacances », et célèbre chaque année le Gamou de Fass, un événement religieux majeur attirant de nombreux visiteurs. Malgré ces initiatives, le dynamisme culturel et de loisirs reste insuffisant. Pour remédier à cette situation, Fass Ngom devrait s'engager dans une politique de valorisation de son patrimoine et de développement d'une offre culturelle diversifiée. La construction d'équipements culturels adaptés, tels que des salles de spectacle, permettrait de promouvoir les expressions artistiques locales, renforçant ainsi l'attractivité touristique de la commune et offrant de nouvelles opportunités de loisirs et d'épanouissement culturel pour sa population.

Tableau 21: Synthèse de la situation culture et loisirs

Atouts	Contraintes	Défis
-Forte dynamique associative	-Faible formalisation des associations culturelles -Insuffisance des infrastructures culturelles	Renforcer la formalisation des associations pour améliorer leur visibilité Construire des infrastructures culturelles pour accueillir des activités variées.
- Patrimoine culturel important Appui de l'autorité municipale	-Faible équipement des structures existantes -Faible formation des acteurs manifestations culturelles peu récurrentes	Équiper les structures existantes avec les ressources nécessaires pour des événements culturels. Mettre en place des programmes de formation pour les acteurs culturels Organiser des manifestations culturelles régulières pour dynamiser la vie culturelle de la commune.

1.8. Promotion sociale et autonomisation socioéconomique des groupes vulnérables

Les femmes de la commune de Fass Ngom qui font face à des problèmes d'accès au foncier, au financement, à l'entreprenariat, à la formation et à l'implication dans certaines décisions se trouvent dans une situation de vulnérabilité et de marginalisation socioéconomique. Cela correspond précisément aux problématiques que vise à traiter l'Objectif de Développement Durable n°5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Cet ODD reconnaît que l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle pour faire progresser le développement durable dans tous les domaines. Ses principales cibles visent notamment à mettre fin aux discriminations, à éliminer les violences, à valoriser le travail domestique non rémunéré, à garantir la participation et l'accès des femmes aux postes de décision, ainsi qu'à assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive. La situation des femmes de Fass Ngom illustre bien les inégalités et les obstacles structurels auxquels font encore face

de nombreuses femmes, en particulier dans les zones rurales et défavorisées. La réalisation de l'ODD 5 nécessitera donc des changements législatifs, des politiques publiques volontaristes, mais aussi un changement profond des mentalités et des comportements au sein de la société, afin de garantir une véritable égalité des chances et l'autonomisation socioéconomique de ces groupes vulnérables.

Tableau 22: Situation des indicateurs de la commune par rapport à l'ODD 5 (Egalité des sexes)

Indicateur	Valeur	Gaps pour une couverture universelle
Proportion du temps consacré aux travaux domestiques non rémunérés pour les femmes	**29,2%**	29,2%
Proportion du temps consacré aux travaux domestiques non rémunérés pour les hommes	18,1%	18,1%
Accès des femmes au financement	4,4%	95,6%
Utilisation des supports informatiques par les femmes	5,5%	94,5%
Possession de téléphone portable pour les femmes	75,1%	24,9%
Possession de téléphone portable pour les hommes	86,4%	13,6%
~~Participation des femmes à la prise de décision sur la santé reproductive~~		
Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	60,6%	39,4%
Mariage précoce avant 15 ans	1,7%	0%
Mariage précoce avant 18 ans	22%	0%

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022

Malgré les progrès réalisés, des inégalités entre les sexes persistent dans la commune de Fass Ngom. En ce qui concerne la répartition des tâches domestiques non rémunérées, les femmes y consacrent en moyenne 29,2% de leur temps, contre seulement 18,1% pour les hommes. Cette charge disproportionnée entrave leur autonomie et leur participation à la vie économique et sociale.

L'accès des femmes au financement reste très limité, avec seulement 4,4% d'entre elles bénéficiant de cette aide. **En comparaison avec d'autres communes du département, cette proportion est plus faible à Fass Ngom : 10,8% à Saint-Louis, 15,3% à Gandon, 21,2% à Mpal et 5,4% à Ndiébène Gandiol. La commune doit combler un écart de 7 points par rapport à la moyenne départementale (11,8%)** et, en collaboration avec des partenaires publics et privés, mettre en place des programmes visant à améliorer l'inclusion financière des femmes.

De plus, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les femmes est encore très faible, atteignant seulement 5,5%. Cet écart numérique renforce les inégalités d'accès à l'information et aux opportunités offertes par le numérique.

En ce qui concerne la possession de téléphones portables, un écart important est observable entre les hommes (86,4%) et les femmes (75,1%), soulignant des disparités d'accès aux outils de communication

essentiels. Toutefois, des progrès sont notables dans certains domaines, notamment la participation des femmes à la prise de décision concernant leur santé reproductive, qui atteint 60,6%.
Cependant, le défi du mariage précoce demeure préoccupant, avec 1,7% des filles mariées avant 15 ans et 22% avant 18 ans. Cette pratique nuit gravement à l'épanouissement et aux perspectives d'éducation et d'insertion sociale des jeunes filles.

Tableau 23: Autonomisation socioéconomique des femmes de Fass Ngom

Catégorie	Eléments
Atouts	-Les femmes sont les principales actrices de développement économique. -Elles sont compétentes et ont des potentiels capitaux. -Elles sont motivées et engagées
Contraintes	-Difficultés liées l'accès à la terre. -Manque moyens de financiers et matériels. -Lourdes tâches ménagères. -Difficulté de prise en charge relative aux services sociaux. -Problème lié au besoin de formation. -Les inégalités basées sur les responsabilités dans les instances de décision.
Défis	Promouvoir l'accès des femmes à la terre en sensibilisant les décideurs et en établissant des politiques favorables. Accroître l'accès au financement pour les femmes à travers des microcrédits et des programmes de soutien financier. Réduire la charge des tâches ménagères par la mise en place de services communautaires de soutien. Améliorer l'accès aux services sociaux, notamment en matière de santé et d'éducation. Développer des programmes de formation adaptés aux besoins des femmes pour renforcer leurs compétences et leur employabilité. Favoriser l'égalité des sexes dans les instances de décision en mettant en place des quotas ou des mesures incitatives pour la participation des femmes.

1.9. Gestion des ressources naturelles, environnement, adaptation aux changements climatiques

Les écosystèmes de la commune sont confrontés à une dégradation généralisée de leurs ressources végétales, animales, édaphiques (liées aux sols) et hydriques. Cette situation préoccupante résulte de la combinaison de deux facteurs principaux : la variabilité climatique et l'impact des activités humaines.
Concrètement, les sols subissent un appauvrissement et une érosion accélérés, tandis que les cours d'eau voient leur niveau baisser, voire s'assécher complètement. Ces phénomènes entraînent une baisse significative de la productivité des écosystèmes et affectent la biodiversité locale. Bien que 25% du territoire communal soit classé en réserve naturelle communautaire, la déforestation et les feux de brousse récurrents éradiquent progressivement de nombreuses espèces végétales. Cette dynamique met en péril la médecine traditionnelle, dont la commune était autrefois un haut lieu. Cependant, des initiatives positives sont à souligner. Notamment, la mise en œuvre du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), l'existence d'une charte de gouvernance foncière et d'un système d'information foncière renforcent l'efficacité de la gestion durable des terres. Afin de restaurer la diversité biologique, des axes prioritaires sont à privilégier : la création de pépinières communales, l'aménagement de boisements communautaires et la vulgarisation du reboisement auprès des

populations. Par ailleurs, la réhabilitation des pare-feu et la dotation en foyers améliorés permettront de lutter contre la déforestation.

In fine, il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre effective du POAS et de parachever la mise en place d'un système d'information foncière complet. Ces outils de gouvernance sont importants pour préserver durablement les ressources naturelles de la commune.

Tableau 24:situation des indicateurs de la commune par rapport à l'ODD 13 (changement climatique)

Indicateurs	Valeurs	Objectifs à identifier avec la planification
Reboisement linéaires (km)		
Reboisement en superficie (ha)		
Nombre de mis en défens		
Nombre de forets communautaires		
Nombre de km de pare feux ouverts		
Nombre comité villageois de lutte contre les feux de brousse renforcés en dynamique organisationnelle et équipés	01	
Nombre de pépinières communautaires		
Nombre de dispositifs d'alerte sur les risques et catastrophes		
Nombre d'acteurs territoriaux ayant bénéficiés d'un RDC (renforcement de capacités) sur les risques et catastrophes		

Tableau 25:Synthèse de la situation environnementale de la commune

Catégorie	Eléments
Atouts	Ressources végétales. -Ressources animales. -Ressources hydriques. -Gouvernance environnementale
Contraintes	-Déforestation et feux de brousse récurrents. -Érosion et appauvrissement des sols. -Migration des animaux et baisse de la biodiversité. -Baisse du niveau des cours d'eau et tarissement. -Dégradation généralisée des écosystèmes. -Migration des animaux et baisse de la biodiversité. -Baisse du niveau des cours d'eau et tarissement. -Dégradation généralisée des écosystèmes
Défis	Mettre en œuvre des programmes de reforestation pour restaurer les zones dégradées et lutter contre la déforestation. Promouvoir des pratiques agricoles durables pour prévenir l'érosion et améliorer la fertilité des sols. Renforcer les efforts de conservation de la biodiversité en protégeant les habitats naturels et en régulant la chasse. Développer des initiatives de gestion durable des ressources en eau pour assurer un approvisionnement constant et de qualité. Établir des politiques de gestion des écosystèmes qui intègrent les besoins des communautés locales tout en préservant l'environnement. Sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux et à l'importance de la biodiversité pour leur développement durable.

1.10. Urbanisme, habitat et cadre de vie (ODD11 – Villes durables)

Pour assurer un environnement serein et un cadre de vie agréable et durable au sein de son territoire, l'ODD 11 stipule que la commune doit mettre en place plusieurs mesures essentielles. Cela implique l'établissement d'un système efficace de collecte et de stockage des déchets, la création d'espaces verts et d'espaces publics, ainsi que l'éradication des harcèlements physiques et sexuels. De plus, il est impératif que la commune dispose de Plans de Développement Urbain (PDU) et de Schémas de Coordination d'Aménagement du Territoire (SCADT).

Ces initiatives visent à promouvoir un cadre de vie sain et inclusif, tout en garantissant le bien-être des citoyens et la protection de l'environnement. Une approche intégrée et proactive dans ces domaines contribuera à faire de la commune un lieu où il fait bon vivre et travailler.

1.10.1. Urbanisme

La commune de Fass Ngom connaît une forte expansion urbaine, alimentée par plusieurs facteurs. Le retour des jeunes et l'effet de la migration jouent un rôle significatif dans ce phénomène. De nombreux habitants, ayant émigré vers des pays occidentaux, investissent considérablement dans l'immobilier, notamment dans la construction de logements. Cette dynamique engendre une demande foncière accrue pour des usages résidentiels, accentuant ainsi le développement urbain de la commune. Cette croissance rapide nécessite cependant une planification urbaine adéquate afin de garantir des infrastructures et des **services** appropriés pour l'ensemble de la population.

1.10.2. Habitat

Les éléments qui définissent les localités les plus proches des normes d'urbanisation d'une ville se retrouvent principalement dans les villages situés le long de la route nationale (RN 2), tels que Boubacar Médina Baye, Fass, Paye, Keur Amadou Ndiaye 1, Keur Amadou Ndiaye 2 et Semel. Ces villages présentent un habitat relativement moderne et bénéficient d'infrastructures communautaires bien développées. Cette situation engendre une pression considérable sur la commune, poussant le conseil municipal à entreprendre des projets de lotissement sur plusieurs sites. Les nouveaux arrivants s'installent dans ces localités pour des raisons variées, qu'elles soient agricoles ou professionnelles, créant ainsi un besoin accru en services et infrastructures. Cela souligne l'importance d'une planification urbaine adéquate pour répondre aux défis croissants liés à l'expansion démographique et à l'évolution des besoins des résidents.

1.10.3. Cadre de vie

Dans un tel contexte, la commune doit dès à présent anticiper les besoins en infrastructures sociales, notamment la création d'espaces verts et d'espaces publics, tout en améliorant le cadre de vie et la sécurité. Il est également essentiel de soutenir les villages d'accueil afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Par ailleurs, une vigilance constante est nécessaire pour garantir le respect des normes de construction en collaboration avec les services compétents. Cette approche proactive permettra de favoriser un développement équilibré et durable, tout en préservant la qualité de vie des habitants.

Tableau 26:Situation des indicateurs de la commune par rapport à l'ODD 11 et (Villes durables)

Indicateurs	Valeurs	Gaps pour une couverture universelle
Accès aux réaux de transport pour les hommes	38,9%	61,1%
Accès aux réaux de transport pour les femmes	33,4%	66,4%

Violence physique ou sexuelle	0,3%	0,3%
Proportion de village ayant des espaces publics	**ND**	
Proportion de villages ayant des espaces verts	**ND**	
Existence de PDU/SCADT	**ND**	
Existence d'un système de gestion des déchets	**ND**	

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022

L'analyse des indicateurs de la commune par rapport à l'ODD 11 révèle des défis significatifs. L'accès aux réseaux de transport est de 38,9% pour les hommes et de 33,4% pour les femmes, ce qui signifie que 61,1% des hommes et 66,4% des femmes n'ont pas un accès adéquat. **En effet, cet accès au réseau de transport routier dans la commune de Fass Ngom (35,7%) est le plus faible du département et se situe au-dessous de la moyenne départementale (67,7%) et régionale (60,7%).**
Concernant la violence physique ou sexuelle, le taux est de 0,3%, un chiffre qui, bien que faible, demeure préoccupant.

Encadré

La commune présente des défis significatifs dans plusieurs secteurs liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD). En matière d'éducation (ODD 4), l'accès à des services essentiels est préoccupant : seulement 17,02% des établissements ont accès à l'électricité, 42,55% à l'eau potable et 2,12% à Internet. L'accès à l'éducation préscolaire est alarmant à 0,69%, avec un taux de scolarisation dans le TBS préscolaire de 3,70% et seulement 22,11% d'enfants inscrits à la grande section. Pour le Collège d'Enseignement Moyen (CEM) et le secondaire, les taux de scolarisation sont respectivement de 8,58% et 3,80%. De plus, seulement 21,28% des établissements sont adaptés aux élèves handicapés, et aucun ne dispose de cantines. En ce qui concerne l'assainissement (ODD 6), l'accès à un système d'assainissement amélioré est faible à 13,3%, avec seulement 11,2% d'accès à des dispositifs de lavage des mains. Dans le domaine de l'emploi (ODD 8), l'accès des jeunes à la formation professionnelle est limité à 12,6%, tandis que l'accès aux financements publics n'est que de 1%. Enfin, pour l'égalité des sexes (ODD 5), l'accès des femmes au financement est de 4,4% et l'utilisation des supports informatiques par les femmes atteint seulement 5,5%, avec un taux de mariage précoce avant 18 ans de 22%. Ces chiffres soulignent l'urgence d'intensifier les efforts pour améliorer l'accès à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement, à l'emploi et à l'égalité des sexes, afin de favoriser un développement durable et inclusif pour tous.

2. PROFIL ECONOMIQUE

2.1.Les secteurs productifs (ODD 1, ODD 2)

2.1.1. Agriculture

L'agriculture constitue le pilier central de l'économie locale de Fass Ngom. Ce secteur bénéficie d'une structuration dynamique des organisations paysannes ainsi que de l'existence d'outils de gestion foncière tels que le POAS (Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols) et une charte de gouvernance foncière. Ces outils ont été élaborés avec l'appui d'organismes agricoles de référence comme la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta) et le Hunger Project.
Pratiquée principalement sous pluie, l'agriculture couvre une grande superficie dans la commune et pourrait même s'étendre davantage, notamment sur les dépressions dunaires propices. Les principales spéculations cultivées sont le niébé, les haricots, les pastèques, entre autres. Quant à l'agriculture irriguée, elle a été fortement impulsée depuis 1984 par l'ONG Plan International Sénégal, qui a favorisé le développement du maraîchage à partir d'eau de puits et de mares. Au-delà de ces organismes de soutien, la commune de Fass Ngom abrite également des entreprises agro-industrielles qui contribuent

à la création d'emplois locaux. Ces entreprises appuient également le secteur agricole à travers la construction de pistes de production, la réalisation d'ouvrages hydro-agricoles et l'amélioration de la disponibilité en aliments de bétail.
Malgré ces atouts, le secteur agricole reste confronté à des difficultés majeures telles que la variabilité climatique, la faible mécanisation, les contraintes d'accès aux intrants, ainsi que les problèmes liés à la transformation et à la commercialisation des produits.

Tableau 27: Synthèse de la situation du secteur agricole

Catégorie	Eléments
Atouts	-Organisation paysanne. -Gestion foncière. - Développement du maraîchage irrigué impulsé par l'ONG Plan International Sénégal depuis. -Existence d'outils de gestion foncière (POAS, charte). -Agriculture pluviale et irriguée-Disponibilité de terres cultivables et aménagées-Disponibilité d'une main d'œuvre locale jeune
Contraintes	-Variabilité climatique, Faible mécanisation. -Problèmes d'accès aux intrants. -Défis de transformation et de commercialisation. -Insuffisance de clôture pour les périmètres agricoles. -Inadaptabilité des semences au climat de la coopérative communale. -Absence d'unité de transformation et de conditionnement des produits agricoles pour les GPF. -Manque de formation des producteurs sur des techniques culturelles adaptées aux nouvelles conditions climatiques
Défis	Renforcer la résilience face à la variabilité climatique en développant des pratiques agricoles durables et des systèmes d'irrigation adaptés. Accroître la mécanisation de l'agriculture pour améliorer l'efficacité et la productivité des exploitations. Faciliter l'accès aux intrants en établissant des partenariats avec des fournisseurs ou en créant des coopératives d'achat. Développer des infrastructures de transformation et de conditionnement pour valoriser les produits agricoles et améliorer leur commercialisation. Promouvoir des formations pour les producteurs sur des techniques culturales adaptées aux nouvelles conditions climatiques et aux meilleures pratiques. Mettre en place des systèmes de clôture pour protéger les périmètres agricoles et réduire les pertes dues aux animaux.

2.1.2. Elevage

Le secteur de l'élevage dans la commune de Fass Ngom rencontre plusieurs problèmes majeurs, notamment le manque et la cherté des aliments de bétail, ce qui complique la gestion des troupeaux. De plus, il existe un manque d'espace pour le passage des troupeaux, rendant difficile leur déplacement. Le vol de bétail et la présence de bouchers clandestins aggravent encore la situation. Par ailleurs, des défis structurels se posent, tels que l'imprécision des circuits pastoraux, qui complique la gestion des itinéraires de transhumance. L'insuffisance fourragère et la dégradation du couvert végétal réduisent les ressources disponibles pour les animaux. La faible pluviométrie limite également l'accès à l'eau, tandis que les difficultés de la transhumance rendent la mobilité des éleveurs plus ardue. Enfin, la faible capacité et organisation des acteurs de la filière entrave le développement du secteur.
Pour remédier à ces problèmes, il est essentiel d'assurer la maîtrise de la ressource en eau afin de garantir un approvisionnement adéquat. Il est également crucial de sécuriser les circuits pastoraux pour faciliter les déplacements des troupeaux. La mise en place d'un centre de services de proximité pour les éleveurs

pourrait offrir un soutien technique et logistique. En outre, il est important de promouvoir l'élevage intensif, notamment à travers l'aviculture et l'amélioration génétique des animaux. Le développement de la production fourragère via des fermes dédiées permettrait de renforcer les ressources alimentaires disponibles. Enfin, il est nécessaire de valoriser les chaînes de valeur de l'élevage et de renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs de la filière pour améliorer la durabilité et la rentabilité du secteur.

2.1.3. Pêche

Le secteur de la pêche dans la commune reste l'un des moins développés, concentré principalement dans la vallée de Ndialakhar. Il peine à s'épanouir en raison de conditions peu favorables, ce qui limite les productions halieutiques, destinées principalement à la consommation locale. La nature du milieu aquatique ne permet pas une exploitation intensive et diversifiée des ressources, ce qui contribue à des rendements faibles. De plus, le secteur souffre d'un manque criant d'initiatives et d'un sous-financement chronique. Les rares projets de développement peinent à décoller, faute de soutien institutionnel et financier adéquat. Cette marginalisation contraste avec le potentiel de développement que recèle la vallée de Ndialakhar, qui offre des opportunités intéressantes pour une pêche plus productive.
Pour remédier à cette situation, il est crucial de mobiliser des financements pour développer des projets de pêche durables. Il est également nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives spécifiques visant à renforcer le secteur. L'amélioration des infrastructures et des conditions de travail pour les pêcheurs est essentielle, tout comme l'augmentation de la production halieutique grâce à des techniques de pêche innovantes et durables. Un investissement et un encadrement technique renforcé pourraient transformer ce secteur et en faire un levier de développement pour la commune.

Tableau 28: Situation des indicateurs de la commune par rapport aux ODD 1 et 2 (Éliminer la pauvreté ; « Zéro Faim »)

ODD1 : Eliminer la pauvreté		
Indicateurs	**Valeurs**	**Gaps pour une couverture universelle**
Accès à une couverture sanitaire	9,5%	90,5%
Proportion de femmes ayant à un titre de propriété (individuel et collectif)	0,6%	94,4%
Proportion d'hommes ayant à un titre de propriété (individuel et collectif)	15,7%	84,3%
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 35 ans) ayant accès à la terre	19,1%	80 ;9%
Mobilisation des fonds pour la lutte contre la pauvreté	0,41%	La commune a seulement utilisé 0,41% de son budget pour ce secteur
Dépense des CT affectées aux services essentiels	30,01%	La commune a seulement utilisé 30,01% de son budget pour ce secteur
ODD2 : « Zéro Faim »		
Indicateurs	Valeurs	**Gaps pour une couverture universelle**
Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) chez les enfants de moins de 5 ans (0,10% 2023)	0,10%	0,10%
Malnutrition Aiguë Modérée (MAM) (2, 34% 2023)	2,34%	2, 34%

Montant des subvention allouées au secteur de l'agriculture	6,28%	La commune seulement utilisé 6,28% de son budget pour ce secteur
Evolution du volume de production par culture	ND	ND
Evolution du volume de la production forestière	ND	ND
Taux de prévalence de la sous-alimentation	ND	ND
Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire modérée à grave	ND	ND
Taux de prévalence du retard de croissance (0-59)	ND	ND
Taux de prévalence de la malnutrition (0-59 mois)	ND	ND

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022 ; commune 2024

Les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) 1 et 2 mettent en lumière des défis majeurs liés à l'accès à la santé, à la propriété foncière et à la mobilisation des ressources pour lutter contre la pauvreté. Actuellement, seulement 9,5 % de la population a accès à des services de santé, laissant un écart préoccupant de 90,5 %, ce qui souligne l'urgence d'améliorer les infrastructures de santé.

De plus, la proportion de femmes disposant d'un titre de propriété est extrêmement faible, à 0,6 %, tandis que celle des hommes atteint 15,7 %. Cela indique des inégalités de genre marquées et un besoin urgent d'initiatives visant à améliorer l'accès à la propriété pour tous. En ce qui concerne l'accès à la terre, seulement 19,1 % des jeunes âgés de 15 à 35 ans en bénéficient, ce qui limite leur engagement dans des activités économiques. Ce taux est relativement encourageant pour la commune de Fass Ngom, comparé à la moyenne régionale de 23,1 % et à la moyenne départementale de 17,2 %.
La mobilisation des fonds pour la lutte contre la pauvreté est également préoccupante, avec seulement 0,41 % du budget communal alloué à ce secteur, alors que 30,01 % des dépenses des collectivités territoriales sont consacrées aux services essentiels. Concernant l'objectif de "faim zéro", le taux de malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans est très faible, à 0,10 %, ce qui est encourageant. Cependant, le taux de malnutrition aiguë modérée, à 2,34 %, demeure un enjeu à surveiller.
Enfin, le secteur agricole ne reçoit que 6,28 % du budget communal, un montant insuffisant pour soutenir une agriculture durable et garantir la sécurité alimentaire. Dans l'ensemble, ces résultats soulignent la nécessité d'une attention accrue à la répartition des budgets et des investissements dans la santé, l'agriculture et les services essentiels afin d'assurer un développement durable et inclusif.

2.2.LES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

2.2.1. Commerce

L'activité commerciale connaît une dynamique d'expansion dans la commune de Fass Ngom. Cette dynamique est largement portée par la proximité stratégique de la route nationale 2, qui favorise un développement rapide d'une chaîne de commerces diversifiés. En effet, la densification du transit sur cet axe routier majeur a permis l'essor de nombreuses boutiques, restaurants, pharmacie, boulangeries, etc dans la commune. On y dénombre ainsi 18 moulins et 4 magasins de stockage, dont 2 sont actuellement fonctionnels. Cette position géographique avantageuse confère à Fass Ngom un rôle de plaque tournante pour l'écoulement des productions agricoles et d'élevage de la zone. Le marché central de la commune offre ainsi aux villages environnants un lieu privilégié pour la commercialisation de leurs produits.

Tableau 29: Synthèse du secteur de commerce

Tableau de synthèse du secteur de commerce		
Atouts	**Contraintes**	**Défis**
Proximité du marché de Fass Ngom avec la RN2 Proximité de Saint-Louis (zone d'approvisionnement)	Zone polarisée par le marché hebdomadaire (le louma) de Mpal et le marché de Rao Enclavement des sites de productions Problème de conservation des productions agricoles Accès difficile au financement Absence d'institution financière	Création d'un marché louma à Fass. Améliorer les infrastructures de transport pour faciliter l'accès aux sites de production. Mettre en place des solutions de stockage et de conservation pour réduire les pertes post-récolte. Faciliter l'accès au financement pour les commerçants. Encourager la création d'institutions financières pour soutenir le développement commercial.

2.2.2. Energie

La collectivité locale de Fass Ngom s'efforce d'étendre son réseau électrique, ayant déjà raccordé 32 des 55 villages, soit environ 58,18% du territoire. Cependant, 23 villages restent sans accès à l'électricité, avec une inégalité marquée dans certaines zones, notamment 13 villages dans la zone Thiagnaldé 1. La population recourt au gaz butane et au bois de chauffe pour l'éclairage et la cuisson, en raison de plusieurs facteurs : la dispersion géographique des villages, le faible revenu d'une partie de la population, et des habitudes culturelles favorisant ces sources d'énergie. Pour améliorer l'électrification et réduire la dépendance aux énergies traditionnelles, il est crucial de renforcer les investissements dans l'extension du réseau, de mettre en place des subventions pour les ménages modestes, et de sensibiliser la population aux avantages de l'électrification. Ces actions contribueraient à améliorer les conditions de vie des habitants et à répondre aux enjeux de développement durable de la commune.

Tableau 30: Situation des indicateurs la commune par rapport à l'ODD 7 (Energie Propre)

Indicateur	Valeur	Gaps pour une couverture universelle
Accès à l'électricité	93,8%	6,2%
Localités raccordées par le réseau d'électricité	58,18%	41,82%
Utilisation des combustibles ligneux	82,8%	17,2%
Possession de foyers améliorés	21,7%	78,3%

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022

Les résultats sont contrastés en matière d'accès à l'énergie dans la commune de Fass Ngom. D'une part, le taux d'accès à l'électricité est relativement élevé, atteignant 93,8%, ce qui témoigne d'une bonne performance. Cependant, seules 58,18% des localités sont raccordées au réseau électrique, laissant ainsi 43,8% des zones sans connexion.

La commune de Fass Ngom enregistre le taux le plus élevé de ménages utilisant des **combustibles ligneux, avec 82,8%**, ce qui est largement au-dessus de **la moyenne départementale de 34,5%.**

De plus, seulement 21,7% des ménages possèdent des foyers améliorés, ce qui représente un écart considérable par rapport à la couverture universelle. **Comparativement aux autres communes du**

département, ce chiffre est particulièrement faible à Fass Ngom, où il est inférieur à celui de Saint-Louis (42,2%), Gandon (46,1%), Mpal (54,0%) et Ndiébène Gandiol (68,0%).
La commune enregistre ainsi le taux le plus bas de ménages utilisant des foyers améliorés, bien en dessous de la moyenne départementale (44,5%) et régionale (36,9%).
Ces données illustrent que, malgré les progrès réalisés, des efforts considérables restent à fournir pour étendre le réseau électrique, promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et accélérer l'adoption de foyers améliorés au sein de la population de Fass Ngom.

Tableau 31: Synthétique du secteur de l'énergie

Catégorie	Eléments
Atouts	Différentes sources d'énergie. -Augmentation du recours au solaire. -Volonté nationale et locale de promouvoir l'accès à l'Energie. -Présence de Promoteur privé (COMSEL)
Contraintes	-Eloignement et enclavement des villages. -Cherté des coûts d'accès au branchement privé. -Cherté des paiements mensuels.
Défis	-Développer des solutions pour réduire les coûts d'accès aux branchements privés et aux paiements mensuels. Mettre en place des infrastructures pour améliorer l'accès à l'énergie dans les villages éloignés. Promouvoir des initiatives de sensibilisation sur l'utilisation des énergies renouvelables et des solutions solaires. Encourager des partenariats public-privé pour faciliter l'accès à des financements et à des technologies énergétiques durables. Évaluer et adapter les politiques locales pour soutenir l'intégration des énergies renouvelables dans les communautés rurales.

2.2.3. Transport

Le réseau routier de la commune est très limité, se composant principalement de la Route Nationale 2 (RN2) et de deux pistes rurales : la piste Mpal-Mbathiass (12 km) et la piste Mpal-Niassène (16 km), réalisée par le PPC/PNDL, qui a désenclavé plusieurs localités. Cependant, de nombreuses zones, notamment dans le Thiagnaldé et la zone Diéry, souffrent d'enclavement, rendant difficile l'évacuation des malades, l'écoulement des productions agricoles et l'accès aux services sociaux, ce qui accentue la pauvreté. En outre, il n'existe ni gare routière ni ligne de transport organisée pour relier les différents pôles. Conscient de ces enjeux, le conseil municipal souhaite réaliser de nouvelles pistes de désenclavement, avec des axes prioritaires identifiés, tels que Khatète-Mbendji-Santhie-Fass (3 km), Fass- Keur Sea (3km), Fas -Khatali (7 km), Fass-Mbaye Mbaye Sarr (7 km), Fass - Ndioubnane - Gonio (22 km), Fass-Fass Peulh (3 km), Butimage sur 13 km Mpal- Mbathias
Enfin, pour améliorer la sécurité et la fluidité du transport, il est nécessaire d'aménager des aires de stationnement et d'installer des panneaux de signalisation sur l'ensemble du réseau.

Tableau 32:Synthétique du secteur du Transport

Catégorie	Eléments
Atouts	- Présence de la Route Nationale 2 traversant la commune

Contraintes	Impraticabilité des pistes existantes. -Absences de gare routières. -Réseau routier très limité, essentiellement constitué de la RN2 et de quelques pistes rurales. - Manque de pistes de désenclavement dans de nombreux secteurs de la commune
Défis	Améliorer l'état des pistes existantes pour garantir leur praticabilité. Construire une gare routière pour faciliter le transport public. Étendre le réseau routier pour connecter les zones rurales et enclavées à la RN2 Développer des projets de désenclavement pour les secteurs isolés afin de favoriser l'accès aux services et aux marchés

2.2.4. Tourisme

Le tourisme religieux est un élément clé de l'économie locale, notamment grâce au ziaré annuel de Fass Ngom, qui attire de nombreux pèlerins et visiteurs. Cet événement devient un lieu de rassemblement et d'échanges économiques dynamiques, avec une animation commerciale intense. Durant le ziaré, de nombreux vendeurs ambulants proposent une variété de produits et services aux pèlerins, créant une clientèle captive et solvable. On y trouve une offre diversifiée de produits locaux, comme des tissus, des objets d'artisanat et des denrées alimentaires, ainsi que des services de restauration, d'hébergement et des activités culturelles. Ainsi, le ziaré de Fass Ngom revêt une importance économique majeure, agissant comme un pôle d'attraction touristique et de dynamisme commercial pour la commune. Cet événement est un moteur essentiel du développement local.

2.2.5. Artisanat

La commune de Fass Ngom est riche en métiers artisanaux traditionnels, tels que la menuiserie métallique et bois, la fabrication de nattes, la cordonnerie, ainsi que la couture et la taillerie. Cette diversité témoigne d'un patrimoine culturel local important et d'un potentiel économique dans le secteur de l'artisanat. Cependant, il n'existe aucune organisation professionnelle structurée pour regrouper les artisans, qui exercent individuellement sans cadre collectif pour mutualiser leurs ressources, partager leurs expériences et défendre leurs intérêts. Les produits artisanaux sont principalement vendus sur le marché local et dans les communes voisines de Mpal et Gandon.
Les principales contraintes du secteur incluent le manque de structuration et d'organisation collective, l'insuffisance de partenariats et de soutien institutionnel, le besoin de renforcement des capacités techniques et de gestion, ainsi que l'accès limité au financement et aux équipements de production.

Tableau 33:récapitulatif des atouts, contraintes et solutions potentielles pour le développement du secteur de l'artisanat

Catégorie	Eléments
Atouts	-Diversité des métiers artisanaux traditionnels (menuiserie, cordonnerie, couture, etc.). -Riche patrimoine culturel local. -Potentiel économique important dans le secteur de l'artisanat
Contraintes	-Absence d'organisation professionnelle structurée des artisans. -Absence de projets de développement dédiés au secteur artisanal. -Manque de partenariats et d'appuis institutionnels pour le développement du secteur. -Besoins de renforcement des capacités techniques et de gestion des artisans. -Manque d'accès au financement et aux équipements de production.

Défis	-Créer des organisations professionnelles pour rassembler et représenter les artisans. Élaborer et mettre en œuvre des projets de développement ciblés pour soutenir le secteur artisanal et valoriser les compétences locales. Mettre en place des programmes de formation pour renforcer les capacités techniques et managériales des artisans. Faciliter l'accès au financement et aux équipements de production en travaillant avec des banques et des institutions de microcrédit. .

2.2.6. Réseaux d'échanges, communications, télécommunications et services financiers

Malgré la présence des principaux opérateurs de téléphonie mobile, la qualité du réseau de télécommunications dans la commune de Fass Ngom reste insuffisante. Sur les 5 antennes installées, seules 4 fonctionnent, entraînant une qualité de service variable selon les opérateurs. Le réseau d'Orange est jugé moyen, tandis que Tigo et Expresso sont perçus comme ayant des services plus faibles et instables. En outre, la commune souffre d'un accès limité à une connexion internet haut débit, ce qui entrave la communication et la circulation de l'information. L'absence d'une radio communautaire locale renforce cet isolement. Cette situation affecte également le développement des services financiers, avec seulement 3 opérateurs de microfinance, limitant l'accès aux services bancaires de proximité.
Pour remédier à ces lacunes et favoriser le désenclavement numérique, plusieurs actions prioritaires sont nécessaires :

- Renforcer la couverture réseau mobile en réparant les antennes défectueuses et en déployant de nouvelles infrastructures.
- Introduire une connexion internet haut débit sur tout le territoire communal.
- Créer une radio communautaire locale pour faciliter la circulation de l'information.
- Développer un réseau de services financiers de proximité, incluant agences bancaires et guichets de microfinance.

Ces investissements dans les télécommunications et les services numériques sont essentiels pour dynamiser le développement économique et social de la commune.

Catégorie	Eléments
Atouts	- Présence des principaux opérateurs de téléphonie mobile dans la commune
Contraintes	- Seulement 4 antennes de réception fonctionnelles sur 5, dégradant la qualité du réseau mobile. -Qualité de réseau variable selon les opérateurs (Orange moyen, Tigo et Expresso plus faible/instable). -Manque criant d'accès à une connexion internet haut débit. -Absence de radio communautaire locale. -Faible pénétration des services bancaires et de microfinance (seulement 3 opérateurs). -Faible pénétration des services bancaires et de microfinance (seulement 3 opérateurs). -Non formalisation de certains GPF
Défis	Améliorer la couverture réseau en incitant les opérateurs à installer davantage d'antennes et à entretenir celles existantes. Travailler avec les opérateurs pour garantir une qualité de service uniforme et stable pour tous les utilisateurs. Promouvoir des initiatives pour étendre l'accès à l'internet haut débit, en envisageant des solutions alternatives comme la fibre optique.

	Mettre en place une radio communautaire locale pour renforcer la communication et l'information au sein de la communauté. Stimuler l'implantation de nouvelles institutions de microfinance et élargir l'accès aux services bancaires pour améliorer l'inclusion financière. Favoriser la formalisation des Groupes de Promotion Féminine (GPF) pour renforcer leur reconnaissance et leur accès aux ressources.

Tableau 34: Résumé des atouts, contraintes et défis liés aux télécommunications

Encadré

La commune éprouve des difficultés dans plusieurs secteurs économiques en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Concernant l'ODD 1, qui vise à éradiquer la pauvreté, l'accès à une couverture sanitaire est préoccupant, n'atteignant que 9,5%. De plus, seulement 0,6% des femmes et 15,7% des hommes détiennent un titre de propriété, qu'il soit individuel ou collectif. En ce qui concerne l'accès à la terre, 34,1% des jeunes âgés de 15 à 35 ans en bénéficient, mais la mobilisation des fonds pour la lutte contre la pauvreté reste insuffisante. Pour l'ODD 2, relatif à la sécurité alimentaire, le montant des subventions allouées au secteur de l'agriculture est faible, à seulement 6,28%. En matière d'énergie, bien que 58,18% des localités soient raccordées au réseau électrique, la possession de foyers améliorés est limitée à 21,7%. Ces indicateurs soulignent l'urgence de renforcer les efforts pour améliorer l'accès à la propriété, soutenir le secteur agricole, et garantir un accès durable à l'énergie, afin de favoriser un développement économique inclusif et durable dans la commune.

3. PROFIL GOUVERNANCE

3.1.La commune : une collectivité territoriale autonome (Article 71)

La commune est une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle regroupe les habitants d'un même périmètre géographique, composé de quartiers et/ou de villages, unis par une solidarité de voisinage et désireux de traiter de leurs propres affaires dans le respect de l'intérêt national.

Les quartiers et villages constituent les unités administratives de base, dont le statut est défini par décret.

La gestion des affaires communales relève à la fois du Conseil municipal, par ses délibérations, et du Maire, par ses décisions et l'exécution des délibérations.

3.2.Le Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'assemblée délibérante élue au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable. Les conseillers municipaux, en tant qu'acteurs de la démocratie locale, jouent un rôle essentiel dans la gestion de la commune. Ils votent le budget, approuvent les comptes, décident des travaux et services publics, gèrent le patrimoine communal et participent au développement économique local.

Leurs décisions, prises par voie de délibérations, s'imposent au Maire, qui est tenu de les exécuter, sauf s'il les juge contraires à l'intérêt général. Ainsi, le Conseil municipal et le Maire, dans leurs rôles respectifs, concourent conjointement à l'administration et au développement de la commune.

3.3.Profil des élus

Le Conseil municipal de la Commune de Fass Ngom est composé de 46 conseillers, avec une représentation paritaire de 23 hommes et 23 femmes. Cette composition équilibrée reflète l'engagement de la commune pour une gouvernance locale inclusive et représentative de la diversité de sa population. Pour mener à bien ses missions, le Conseil municipal s'est doté d'une organisation efficace, articulée autour de 17 commissions techniques. Cette structure permet une répartition claire des responsabilités

et facilite le traitement approfondi des différentes problématiques communales. Chaque commission, présidée par un conseiller municipal, se concentre sur un domaine spécifique, tels que les finances, les infrastructures, l'environnement, l'éducation ou encore le développement économique. Ce maillage fin favorise l'expertise, la concertation et la prise de décisions éclairées au service des habitants de Fass Ngom. Ainsi, le Conseil municipal, dans sa composition quasi-paritaire et son organisation par commissions, est en mesure d'assumer pleinement son rôle de gestionnaire des affaires communales et de moteur du développement local.

Tableau 35: Illustration

Niveau d'instruction des élus locaux									
Supérieur		**Secondaire**		**Moyen**		**Primaire**		**Sans niveau**	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
10	2	1	0	2	3	0	5	12	11

Age								Sexe	
Tranche d'âge 50 et 74		**Tranche entre 26 et 49**		**Age minima**		**Age Maxim**		**Parité entre H/F**	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
18	11	7	10	36 ans	26 ans	74 ans	72 ans	23	23

Source : données commune Fass Ngom, 2024

Le tableau révèle des disparités significatives dans le niveau d'instruction des élus locaux, répartis par sexe. Dans le niveau supérieur, on observe une prédominance masculine avec 10 hommes contre seulement 2 femmes, tandis que pour le niveau secondaire, les hommes (1) et les femmes (0) sont très peu représentés. Les femmes (3) surpassent légèrement les hommes (2) au niveau moyen, indiquant une légère progression vers l'égalité. En revanche, dans le niveau primaire, les femmes (5) sont plus nombreuses que les hommes (0), suggérant une tendance à recruter davantage de femmes pour des postes moins qualifiés. Concernant la qualification générale, un nombre notable d'élus n'a pas de niveau d'instruction, avec 12 hommes et 11 femmes sans qualification formelle. En ce qui concerne les tranches d'âge, les hommes (18) sont bien plus nombreux que les femmes (11) dans la tranche de 50 à 74 ans, tandis que les femmes (10) dépassent légèrement les hommes (7) dans la tranche de 26 à 49 ans, ce qui est un signe positif pour la représentation féminine. L'âge minimum pour les femmes est de 26 ans, contre 36 ans pour les hommes, et l'âge maximum est de 72 ans pour les femmes et 74 ans pour les hommes. Enfin, la parité est équilibrée avec 23 hommes et 23 femmes, indiquant un effort vers l'égalité de genre dans la représentation des élus locaux. Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour garantir une représentation qualifiée et diversifiée au sein de ces élus.

3.3.1. L'administration municipale

L'administration de la commune est assurée par une équipe de 11 agents, dirigée par le Secrétaire municipal. Cette équipe permanente se compose d'agents aux profils diversifiés, incluant un agent foncier, un agent d'état civil, un collecteur de recettes, deux chauffeurs, trois agents administratifs, deux gardiens et une femme de ménage. Cette diversité de compétences permet une gestion efficace et adaptée des affaires communales.

Tableau 36 : Situation de la commune par rapport aux ODD 15, 16, 17 et Vie terrestre Paix et justice ; Partenariats pour les objectifs mondiaux et Villes durables)

ODD16

Indicateur	Valeur	Gaps pour une couverture universelle
Ressenti des populations sur la sécurité	82,6%	17,4%
Enregistrement des enfants à l'état civil	90,6%	9,4%
ODD17		
Indicateur	**Valeur**	**Gaps pour une couverture universelle**
Volume financier mobilisé par la coopération au développement	6,36%	**95, 27%**
Accès à l'internet	**51,2%**	**48,8%**
ODD 15		
Indicateurs	**Valeur**	**Gaps pour une couverture universelle**
Superficie reboisée, sous RNA, mis en défens ou amodiée	ND	**ND**
Nombre de PVs de braconnages (PV)	ND	**ND**
Nombre de de PVs de trafic illicite (PV)"	ND	**ND**

Source : situation de référence ARD/IPAR 2022

Le tableau des indicateurs des ODD 16, 17 et 11 met en lumière plusieurs défis majeurs pour la commune. Concernant l'ODD 16, 82,6 % de la population se sente en sécurité, un gap de 17,4 % demeure, soulignant la nécessité d'initiatives complémentaires pour renforcer la sécurité. Pour l'enregistrement des enfants à l'état civil, un taux de 90,6 % est observé, mais un gap de 9,4 % indique qu'il reste des efforts à fournir pour garantir que tous les enfants soient enregistrés. En ce qui concerne l'ODD 17, le volume financier mobilisé par la coopération au développement est très faible (6,36 %), avec un gap de 95,27 %, ce qui souligne l'urgence de renforcer les partenariats et de mobiliser davantage de ressources. De plus, l'accès à Internet, à seulement 51,2 %, présente un gap de 48,8 %, révélant une fracture numérique préoccupante. Dans l'ensemble, ces résultats montrent la nécessité d'efforts concertés pour garantir une couverture universelle et améliorer la qualité de vie des populations.

3.4.Gouvernance foncière

La gestion foncière de la commune fait face à plusieurs défis majeurs. Tout d'abord, il y a un manque de maîtrise de l'information foncière, avec une méconnaissance des assiettes occupées et des surfaces disponibles. De plus, l'activité foncière manque cruellement de dynamisme, les procédures étant lentes et de nombreuses demandes sociales restant insatisfaites. Enfin, il est impératif de revoir, de vulgariser et de mieux matérialiser le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), outil essentiel pour une gestion foncière efficace et durable. Heureusement, la commune peut compter sur le soutien de partenaires clés comme la SAED et le PROCASEF. Plusieurs outils existent également, comme la charte foncière et la charte du domaine irrigué, mais leur pleine efficacité et fonctionnalité doivent encore être améliorées, notamment à travers des animations zonales et la mise en opérationnalité du Système d'Information Foncière (SIF). Deux projets majeurs, le PROCASEF et le Projet Delta, sont d'ailleurs en cours ou en perspective, offrant de nouvelles opportunités pour relever ces défis fonciers critiques.

Tableau 37: Synthèse atouts, contraintes et défis liés à la gestion foncière de la commune

Catégorie	Eléments
Atouts	-Partenaires identifiés (SAED, PROCASEF) - Existence d'outils de gestion foncière (charte foncière, POAS, charte du domaine irrigué) - Projets en cours ou en perspective (PROCASEF, Projet Delta)

Contraintes	- Non-maîtrise de l'information foncière (assiettes occupées et disponibles) - Manque de dynamisme dans l'activité foncière (procédures lentes, demandes sociales insatisfaites) - Nécessité de revoir, vulgariser et matérialiser davantage le POAS
Défis	- Améliorer la collecte et la gestion de l'information foncière - Dynamiser les procédures foncières et mieux répondre aux demandes sociales - Renforcer la vulgarisation et la matérialisation du POAS - Rendre pleinement opérationnel le Système d'Information Foncière (SIF) - Tirer parti des projets en cours pour relever ces défis fonciers

4. PERFORMANCES DE LA COMMUNE EN MATIERE DE GOUVERNANCE

5. LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

La gouvernance territoriale désigne un mode de gestion politique locale qui mobilise les ressources humaines et régule un territoire au sein d'un système partenarial impliquant divers acteurs. Elle assure que les priorités politiques, sociales et économiques reposent sur un large consensus social et que les voix des plus démunis soient entendues. Quelle que soit l'échelle (État, régions, départements, communes), elle renvoie aux « bonnes pratiques » de gestion financière et à des dispositifs d'évaluation efficaces, visant une « saine gestion des affaires publiques ». De plus, la gouvernance territoriale favorise l'étude évolutive des organisations communautaires de base, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des structures administratives dans la mise en œuvre de leurs activités.

5.1. L'administration et les services déconcentrés de l'Etat

5.1.1. La sous-préfecture

La sous-préfecture est un élément central de l'organisation administrative au niveau de l'arrondissement. Elle désigne à la fois le chef-lieu de l'arrondissement et le bâtiment abritant les services administratifs dirigés par le sous-préfet. Ce dernier, représentant local de l'État et délégué du préfet, joue un rôle clé dans le fonctionnement des institutions.

Ses attributions incluent :

- Veiller au respect des lois et règlements, en maintenant la sécurité et l'ordre public.
- Animer et coordonner l'action des services de l'État pour mettre en œuvre les politiques nationales et communautaires, notamment en matière de développement local.
- Participer au contrôle administratif et conseiller les collectivités locales.

La sous-préfecture garantit également les fonctions de délégué du Président de la République au niveau local, agissant comme représentant de l'ensemble des ministères. En tant que pilier de l'administration territoriale, elle assure la présence de l'État dans les arrondissements, favorisant ainsi la proximité avec les populations et les élus locaux.

5.1.2. Agence Régionale de Développement (ARD)

Les Agences Régionales de Développement (ARD) jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de développement territorial. Elles offrent un appui stratégique et opérationnel aux collectivités locales, y compris le conseil régional et les communes. Leur mission principale est de fournir une assistance technique gratuite dans divers domaines liés au développement local, tels que l'urbanisme, le développement économique et la gestion des services publics.

En mutualisant des ressources d'expertise, les ARD permettent aux collectivités, notamment les plus modestes, d'accéder à des compétences et des moyens qu'elles ne pourraient mobiliser seules. De plus, elles sont souvent chargées de la maîtrise d'ouvrage de projets stratégiques, assurant la conduite d'opérations d'aménagement et de construction d'équipements publics avec professionnalisme.

Les ARD bénéficient également d'une forte reconnaissance, leur permettant de réaliser des études pour des acteurs publics ou privés, renforçant ainsi leur position en tant qu'interlocuteur de référence en développement territorial. En tant que catalyseurs du développement régional, les ARD constituent un maillon essentiel de l'ingénierie territoriale, au service des collectivités et de leurs habitants.

5.1.3. Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)

Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) joue un rôle clé dans le soutien des populations des secteurs primaires, notamment l'agriculture, l'élevage et la foresterie. En tant que partenaire des communautés villageoises, sa mission principale est d'accompagner les conseils ruraux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de développement local. Il remplit plusieurs fonctions essentielles : guider les conseils dans la définition de leurs stratégies, faciliter la mise en œuvre des orientations de développement, soutenir l'exploitation durable des ressources naturelles, et renforcer les capacités des élus locaux et des organisations communautaires. En tant que relais des politiques publiques en milieu rural, le CADL contribue significativement à l'amélioration des conditions de vie et au développement économique et social des zones rurales.

5.1.4. Les Organisations Communautaires de Base (OCB)

Les Organisations Communautaires de Base (OCB) sont essentielles pour améliorer la qualité de vie des communautés et soutenir leur développement. Enracinées dans les collectivités locales, elles servent de relais entre la population et les pouvoirs publics. Leur approche participative place la communauté au centre du processus de développement, en identifiant collectivement les problèmes et en mettant en œuvre des solutions. Les OCB prennent diverses formes, telles que les GIE, GPF, ASC, CGE et APE
En mobilisant des ressources locales, les OCB jouent un rôle moteur dans le développement endogène, permettant aux communautés de devenir actrices de leur propre avenir en renforçant leur capacité d'organisation, de gestion et de prise de décision.

- **Les GIE (Groupements d'Intérêt Economique)**

Dans la commune de Fass Ngom, on recense 12 Groupements d'Intérêt Économique (GIE), dont 6 ont obtenu une reconnaissance juridique officielle. Ces GIE, principalement actifs dans l'agriculture, sont des entités juridiques créées pour faciliter le développement des activités économiques de leurs membres. Leur structure coopérative permet de mutualiser les ressources et compétences, améliorant ainsi la rentabilité et la compétitivité. Outre leur objectif économique, les GIE visent à améliorer les conditions de vie des populations, agissant comme des outils de développement local et de résilience communautaire. Ils offrent des avantages tels que des économies d'échelle, un accès facilité au financement et le partage des risques, permettant aux petits producteurs, commerçants et artisans de gagner en efficacité. Les GIE jouent également un rôle social important en favorisant la cohésion, la solidarité et la valorisation des savoir-faire locaux. Cependant, la reconnaissance juridique partielle de ces groupements (6 sur 12) pourrait limiter leur efficacité et leur capacité d'action.

- **Les GPF (Groupements de Promotion Féminine)**

Les Groupements de Promotion Féminine (GPF) sont des structures associatives regroupant des femmes de la commune de Fass Ngom, visant à fédérer et mutualiser leurs efforts pour obtenir des financements pour leurs activités génératrices de revenus. Avec 56 GPF totalisant 592 membres, dont 13 ont une reconnaissance juridique, ces groupes se concentrent principalement sur le commerce, l'agriculture et l'élevage, valorisant ainsi leurs savoir-faire et renforçant leur résilience économique. En plus de fédérer les femmes, les GPF contribuent au développement économique local en offrant des avantages tels que l'accès facilité au financement, le partage des risques et la mutualisation des ressources. Cependant, les membres font face à des défis importants, notamment un accès limité au crédit bancaire, un manque d'accompagnement en gestion et entreprenariat, et une absence d'assistance technique.

La reconnaissance juridique progressive des GPF devrait renforcer leur visibilité et leur capacité d'action, faisant de ces structures des outils adaptés pour stimuler le développement économique et social des territoires, en s'appuyant sur la dynamique collective des femmes.

Tableau 38: Récapitulatif des atouts, contraintes et solutions potentielles concernant les GPF

Atouts	Contraintes	Solutions
- Regroupement de 592 femmes au sein de 56 GPF - Diversité des activités (commerce, agriculture, élevage) - Valorisation des savoir-faire et des productions locales - Renforcement de la résilience économique des femmes - Facilitation de l'accès au financement et mutualisation des ressources	Certains GPF n'ont pas de reconnaissance juridique - Accès limité au crédit bancaire -Manque d'accompagnement et de formation en gestion/entreprenariat - Absence d'assistance technique et financière	Travailler à la formalisation et à la reconnaissance juridique des GPF pour leur donner plus de légitimité. Développer des partenariats avec des institutions financières pour faciliter l'accès au crédit. Mettre en place des programmes de formation en gestion et entrepreneuriat spécifiquement conçus pour les femmes. Fournir un soutien technique et financier aux GPF pour développer leurs activités et améliorer leur productivité. Créer des fonds de solidarité ou des coopératives d'épargne pour renforcer la capacité d'emprunt des GPF.

- **Les ASC (Associations Sportives et Culturelles)**

La commune de Fass Ngom abrite 5 Associations Sportives et Culturelles (ASC), dont une seule a obtenu une reconnaissance juridique officielle. Ces regroupements de jeunes se consacrent au sport et aux loisirs, avec comme activité phare un tournoi annuel, le « Navétane », qui renforce la cohésion sociale de la communauté. En outre, les ASC participent au développement communautaire en organisant des journées de nettoyage (« set-sétal ») et des opérations de reboisement, contribuant à l'amélioration du cadre de vie local. Cependant, les ASC font face à des difficultés, notamment la faible reconnaissance juridique, ce qui limite leur capacité d'action et d'accès aux ressources nécessaires. Un renforcement du cadre juridique et institutionnel pourrait consolider leur rôle en tant que vecteurs de cohésion sociale et de développement communautaire. En s'appuyant sur l'engagement des jeunes, ces associations sont des leviers essentiels pour améliorer les conditions de vie des habitants de Fass Ngom.

Tableau 39:Récapitulatif des atouts, contraintes et solutions potentielles concernant les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Atouts	Contraintes	Solutions
- Ancrage dans la vie locale et la tradition sénégalaise -Rôle fédérateur et de renforcement de la cohésion sociale - Engagement des jeunes dans des activités sportives et communautaires	-Faible reconnaissance juridique (1 seule ASC officiellement enregistrée) - Manque de ressources et de moyens pour se développer	Formalisation toutes les ASC. Mobiliser des financements auprès des partenaires locaux pour soutenir le développement des ASC. Mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour renforcer les capacités de gestion des ASC.

- **Association**

La commune de Fass Ngom compte 23 associations locales, dont 6 ont obtenu une reconnaissance juridique officielle. Ces organisations jouent un rôle économique et social important dans le développement de la commune, principalement axées sur l'agriculture, l'élevage et le commerce. Elles sont des leviers essentiels pour dynamiser les filières productives et les échanges économiques locaux. En outre, ces associations servent d'espaces de solidarité, de concertation et d'entraide pour les habitants. Leurs 23 membres, dont 6 juridiquement reconnues, témoignent de leur dynamisme et de leur capacité à impulser un développement local durable et inclusif. Leur action, complémentaire aux interventions des autorités publiques, constitue un atout majeur pour la commune.

- **Les CGE**

Les Comités de Gestion des Écoles (CGE) de la commune de Fass Ngom affichent un dynamisme remarquable malgré des ressources financières et matérielles limitées. Les parents membres de ces comités s'engagent activement dans la gestion et l'amélioration des écoles, démontrant un dévouement exemplaire à l'éducation de leurs enfants. Ils considèrent les CGE comme des leviers essentiels pour garantir un enseignement de qualité. De plus, les CGE servent de plateformes de dialogue entre les différentes parties prenantes de l'éducation locale, telles que les enseignants, les autorités académiques et les élus municipaux. Cette approche participative permet une meilleure identification des besoins et des réponses adaptées. Malgré les défis, les CGE font preuve de résilience et d'engagement, constituant ainsi un atout majeur pour le développement de l'éducation dans la commune.

Les APE (Associations des Parents d'Elève)

Les Associations des Parents d'Élèves (APE) sont des piliers essentiels de l'éducation dans la commune de Fass Ngom. Leur engagement est crucial pour assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires. Elles jouent un rôle de veille et de suivi, informant régulièrement les autorités sur l'état des infrastructures, des équipements et des besoins des écoles. Cette remontée d'informations permet d'identifier les priorités et les actions nécessaires. Sur la base de ces constats, les APE formulent des recommandations concrètes auprès du conseil communal, plaidant pour la réfection des bâtiments et l'équipement en mobilier et matériel pédagogique. Grâce à leur connaissance des réalités locales, leur capacité de plaidoyer et leur mobilisation, les APE contribuent significativement à l'amélioration des conditions d'éducation. Leur action, complémentaire à celle des autorités scolaires et communales, constitue un levier majeur pour le développement de l'éducation locale.

6. La dynamique partenariale

La commune bénéficie d'une dynamique de partenariat plutôt positive, avec un total de 8 partenaires actifs. Parmi eux, on trouve Sénégal Académique, SCL, Ferme de la Teranga, Caritas, Partenariat, Plan International, ARD et SAED. Cette diversité de partenaires contribue à renforcer les initiatives locales et à favoriser le développement communautaire.

Tableau 40: Synthèse partenariat

Partenaire	Secteur	Adresse physique	Année de démarrage	Actions phares réalisées
SAED	Agriculture/foncier	Saint-Louis	ND	POAS,
				Budget participatif, PDC, Cadre de Concertation Communautaire

ARD	Aspect technique	Saint-Louis	ND	
Plan International	Enfance	Saint-Louis	1982	AVEC, parrainage construction des bancs ,réfection des salles de classes, mise en place d'un club de jeunes (pour les mariage précoces, grossesse,), accompagnement pour les gouvernances scolaires , formation en Développement Personnel, entreprenariat,
Sénégal Académie	Finance digitale	Saint-Louis	2023	Formation des jeunes (couture) Finance digitale, mise en place des mécanismes
SCL	Agriculture	Fass Ngom	2014	Salle de classe, consultation médicale, budgétaire annuel (4million)
Ferme de la Terrangue	Agriculture	Saint-Louis	2014	Appui budgétaire
Carritas	Etat Civile, enregistre des enfants	ND	2009	Implantation de cantine scolaire en cours (Keur Seya Mboy)
Partenariat	Education	Saint-Louis	2009	Construction de salle (Mbaye mbaye sarr, Teuda Biti Bambara

La **Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED)**, active dans le secteur de l'agriculture et du foncier, met en œuvre un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS). L'**Agence Régionale de Développement (ARD)** se concentre sur les aspects techniques, en réalisant un budget participatif, en élaborant des Plans de Développement Communal (PDC) et en créant un Cadre de Concertation Communautaire. **Plan International**, fondé en 1982, œuvre dans le secteur de l'enfance avec des initiatives variées telles que la construction de bancs, la réfection des salles de classe, la mise en place d'un club de jeunes pour lutter contre les mariages précoces et les grossesses, ainsi que des formations en gouvernance scolaire et en développement personnel. En 2023, **Sénégal Académie** a démarré des actions dans le secteur de la finance digitale, notamment la formation des jeunes en couture et en finance digitale, et la mise en place de mécanismes de soutien. La **SCL**, active depuis 2014 dans le secteur agricole, se consacre à la construction de salles de classe, aux consultations médicales et à la gestion d'un budget annuel de 4 millions. Également dans le secteur agricole, la **Ferme de la Teranga**, créée en 2014, fournit un appui budgétaire pour des initiatives agricoles. **Caritas**, qui œuvre depuis 2009 dans le domaine de l'état civil, se concentre sur l'enregistrement des enfants et l'implantation de cantines scolaires, comme à Keur Seya Mboy. Enfin, depuis 2009, le **Partenariat** est

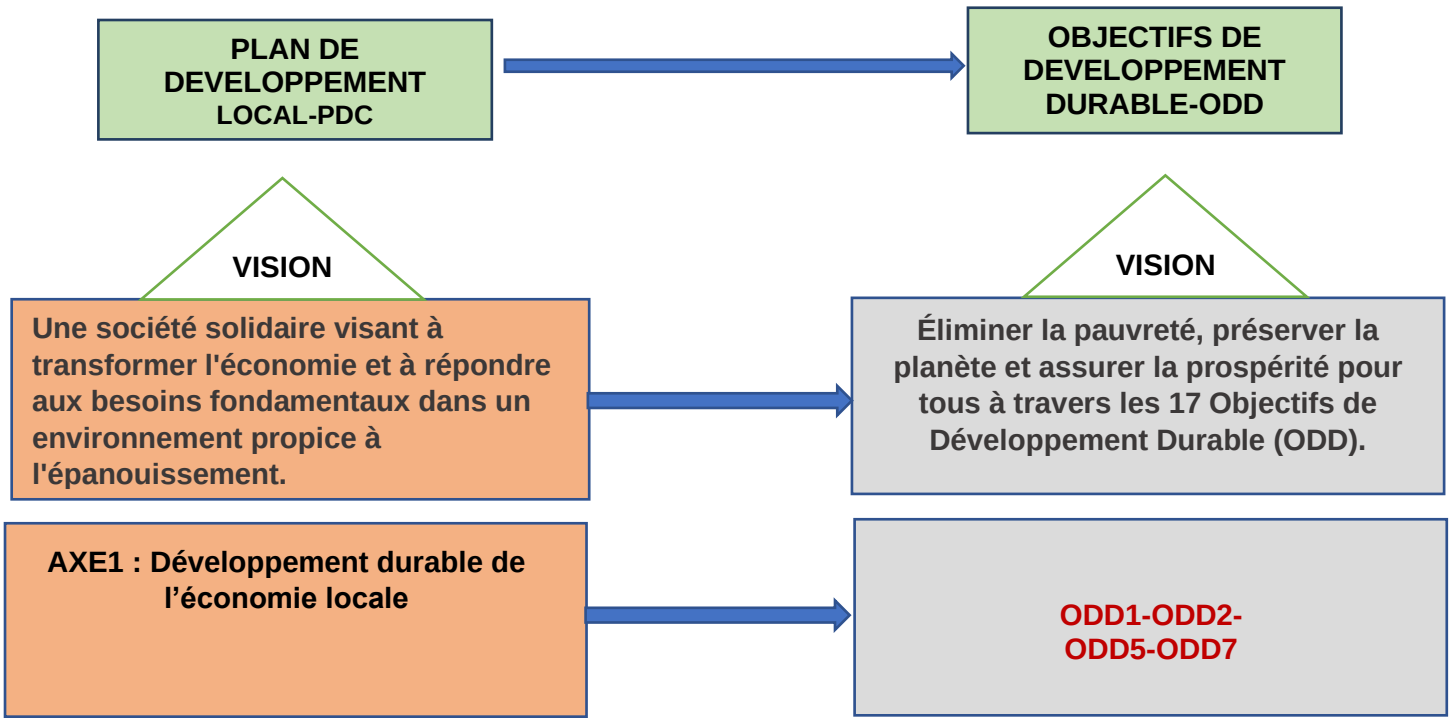
engagé dans le secteur de l'éducation, réalisant la construction de salles de classe dans diverses localités, telles que Mbaye Mbaye Sarr et Teuda Biti Bambara.

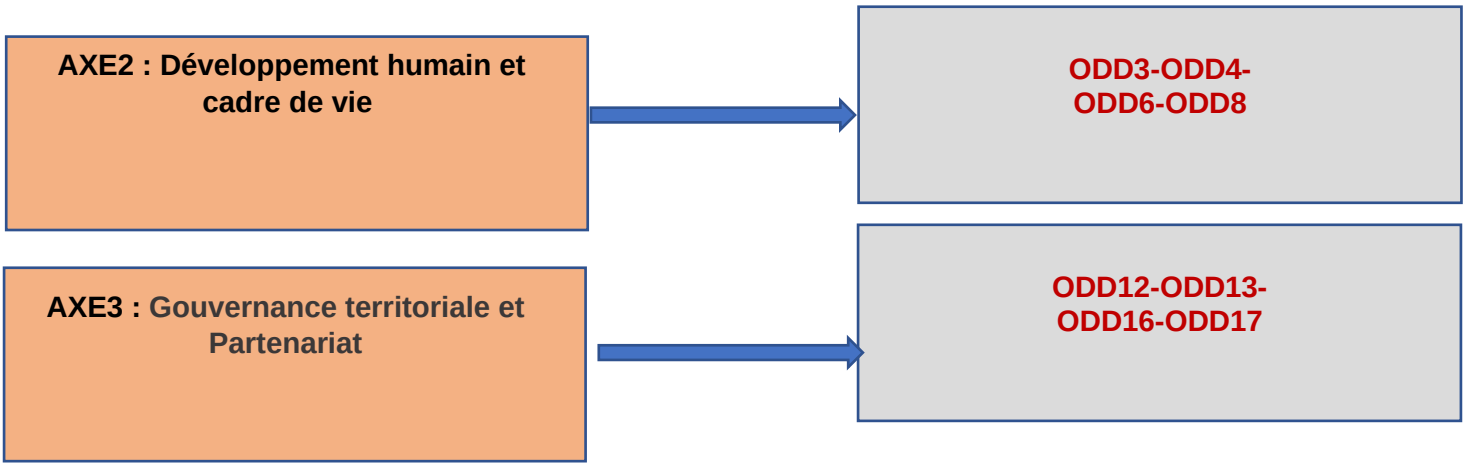
Par conséquent, la commune bénéficie d'une diversité de partenaires qui interviennent dans des secteurs variés tels que l'agriculture, l'éducation, et la finance digitale. Cela montre une volonté de répondre à différents besoins communautaires. En effet, certains partenaires, comme Plan International, ont une longue histoire d'engagement dans la région, ce qui permet de construire des relations solides et de mener des actions durables. En outre, l'arrivée de nouveaux partenaires, tels que Sénégal Académie, témoigne d'une volonté d'intégrer des approches modernes, comme la finance digitale, pour le développement des jeunes. Par ailleurs, les actions phares réalisées par ces partenaires montrent un engagement concret envers l'amélioration des infrastructures éducatives, le soutien à l'agriculture, et le renforcement des capacités des jeunes et des femmes.

III. TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE FASS NGOM

1. ARTICULATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PDC AVEC LES ODD

Le Plan de Développement Local (PDC) de la commune repose sur une vision de solidarité, visant à transformer l'économie tout en satisfaisant les besoins fondamentaux des citoyens et en favorisant un environnement propice à leur épanouissement. Parallèlement, les Objectifs de Développement Durable (ODD) fournissent un cadre pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Le PDC se décline en plusieurs axes stratégiques : le développement durable de l'économie locale, en lien avec les ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes) et 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), qui vise à générer des opportunités économiques durables et à assurer la sécurité alimentaire ; le développement humain et l'amélioration du cadre de vie, en rapport avec les ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 6 (Eau propre et assainissement) et 8 (Travail décent et croissance économique), qui met l'accent sur l'accès aux services de santé, à l'éducation et à un environnement sain ; enfin, la gouvernance territoriale et les partenariats, en relation avec les ODD 12 (Consommation et production responsables), 13 (Lutte contre le changement climatique), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 1 (Pas de pauvreté), qui souligne l'importance d'une gouvernance transparente et participative pour impliquer les acteurs locaux. Cette approche intégrée permet à la commune de Fass Ngom de relever les défis contemporains tout en construisant un avenir durable, assurant ainsi le bien-être de ses habitants et la protection de l'environnement.





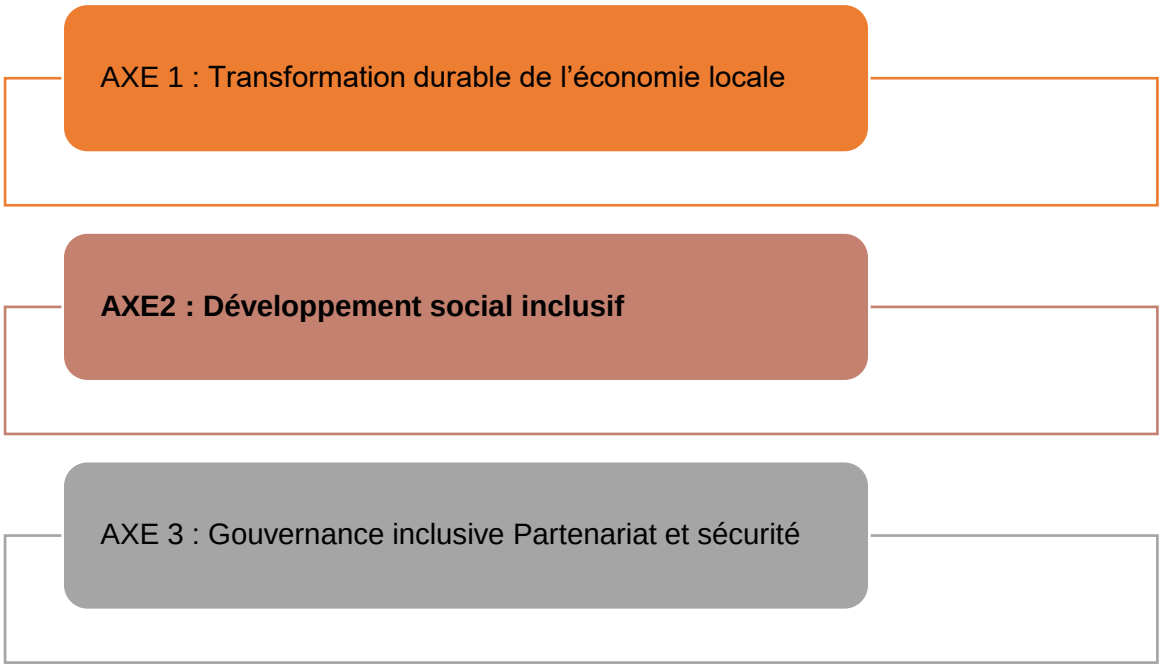
2. DECLINAISON STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE DE LA VISION

- La dynamisation du tissu économique local ;
- La transformation des paramètres sociaux pour la soutenabilité du développement territorial
- L'amélioration du cadre de gouvernance et l'inclusion sociale

VISION 2030

UNE COMMUNE SOLIDAIRE ET ENTREPRENANTE, DEDIEE A LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET A LA SATISFACTION DES BESOINS FONDAMENTAUX DANS UN ENVIRONNEMENT PROPICE A L'EPANOUISSEMENT.

UNE VISION SOUTENUE PAR TROIS AXES



AXE 1	AXE 2	AXE 3
1.Programme de relance de l'économie locale (PREL) **2.** Programme d'Appui à la Production et à la commercialisation des Produits Agricoles (PAPCPA) **3**.Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Economiques (PRCAE)	**4.** Programme d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité des Infrastructures de Base (PAAQIB)	**5.** Programme de Bonne Gouvernance et Partenariat

3. LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT

AXE 1 : Transformation durable de l'économie locale

Ce premier axe stratégique vise à réaliser une transformation structurelle de l'économie locale, afin de favoriser une dynamique de développement robuste et durable. Il se décline en trois (03) programmes complémentaires.

Tableau 41: Programme 1 : Programme de Relance de l'Economie Locale (PREL).

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES
Promouvoir l'accroissement de la production agricole	○ Aménager et réhabiliter des zones de terres cultivables ainsi que des pistes de production.
	○ Mettre en place des infrastructures dédiées à l'agriculture et à l'élevage.

	○ Renforcer les facteurs de production dans les secteurs agricole et pastoral.

RESULTATS

Résultats PROG 1	Extrants
Les conditions de développement des secteurs productifs et de création d'emplois décents et durables sont créées.	- 01 unité de transformation et de conditionnement des produits agricoles est installée pour les GPF - Le canal de Takhmbeut est réalisé sur 15 km, avec un aménagement de 1000 ha en partenariat avec les communes de Mpal et de Gandon ; - Le champ école de la coopérative est étendu sur 20 ha, avec la construction d'un bloc administratif, d'une salle de formation, d'un bloc d'hébergement et de restauration, ainsi que d'un magasin de stockage ; - Le POAS est réactualisé et appliqué ; - Le point d'embarquement du bétail est construit ; - Le foirail est aménagé et équipé sur 1 ha ; - 7 mares pour l'abreuvement du bétail sont aménagées ; - L'unité de transformation laitière est construite ; - Les étangs piscicoles sont réalisés dans la ferme communautaire prévue dans l'aménagement de Takh Mbeuteu ; - L'exploitation de la carrière de sable de Fass Peulh est mise en place, avec des droits de stationnement versés à la commune ; - La zone d'activité artisanale, concentrant les unités de transformation, est aménagée.

Tableau 42: Programme 2 : Programme d'Appui à la Production et à la commercialisation des Produits Agricoles (PAPCPA)

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES
Développer et renforcer les secteurs d'appui à la production et à la commercialisation.	○ Créer de nouvelles pistes de production.
	○ Construire la gare routière de Fass Ngom.
	○ Construire un marché moderne et créer un marché hebdomadaire

RESULTATS

Résultats PROG 2	Extrants
	- La piste de 3 km Khatète-Mbendji-Santhie-Fass est construite ; - La gare routière moderne pour toute la commune est construite à Fass ; - La piste Fass-Keur Sea de 3 km est construite ;

Les secteurs de transport, de commerce et de l'énergie sont développés	- La piste Fass-Fass Peulh de 3 km est construite ; - La piste Fass – Ndioubnane-Gonio 22 km est construite ; - La piste Fass-Mbaye Mbaye Sarr 7 km est construite ; - Le butimage sur 13 km Mpal-Mbathias est réalisé ; - La piste Fas -Khatali de 7 km est construite - Le marché agricole est construit auprès de l'Agropole ; - Le marché moderne est construit à Fass ; - La foire annuelle pour l'exposition de différents produits ou services est organisée ; - Le marché hebdomadaire est organisé au niveau de la commune ; - L'énergie solaire est promue par l'installation d'une centrale solaire (PPP) ; - Le contenu des journées de la ziara de Fass est renforcé par une foire et des panels d'exposition, avec une promotion de l'activité à travers les réseaux de communication ; -Le réseau BT est densifié et l'éclairage public est renforcé.

Tableau 43: Programme 3 : Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Economiques (PRCAE)

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES
Favoriser le développement des acteurs économiques.	○ Renforcer les capacités des producteurs en matière de techniques agricoles et de gestion
	○ Promouvoir les partenariats entre les acteurs économiques pour favoriser la synergie et la coopération.

RESULTATS

Résultats PROG 3	Extrants
Les capacités techniques et managériales des acteurs économiques sont renforcées.	- Les agriculteurs sont formés à la production de semences adaptées au climat de la coopérative communale ; - Les producteurs sont formés et accompagnés sur des techniques culturales adaptées aux nouvelles conditions climatiques ; - Les éleveurs sont sensibilisés aux risques de maladies animales liés à la transhumance lors de 20 sessions ; - Des sessions de formation en aquaculture sont organisées ; - Les artisans sont rencontrés pour organiser et structurer les catégories de métiers ;

	- L'organisation des artisans est appuyée pour élaborer un plan d'action ; - Les artisans sont appuyés dans la formalisation de leurs organisations ; - Les artisans sont accompagnés dans la recherche de grands marchés collectifs ; - Des sessions de formation sont organisées pour renforcer les capacités techniques des artisans ; - La formalisation des GPF et AVEC est appuyée ; - La couverture du réseau téléphonique dans la zone Thiagnaldé et le Diéri est corrigée.

AXE2 : Développement social inclusif

Cet axe a pour objectif d'améliorer et de combler le déficit en infrastructures sociales de base, tout en favorisant l'émergence de nouvelles dynamiques pour promouvoir le bien-être social, en accord avec les exigences de protection de l'environnement.

Tableau 44: Programme 4 : Programme d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité des Infrastructures de Base (PAAQIB)

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES
Améliorer l'accès et la qualité des infrastructures sociales de base..	○ Ériger de nouvelles infrastructures sociales de base.
	○ Réhabiliter les infrastructures sociales existantes.
	○ Améliorer significativement la qualité des services fournis par les structures sociales.

RESULTATS

Résultats PROG 4	Extrants
Les infrastructures sociales sont réhabilitées et de nouvelles sont construites dans tout le territoire communal.	- 10 alles de classe pour le préscolaire sont délocalisées et construites aux emplacements suivants : Keurs Seya (3), Mboye (1), Semele (3), Mbaye Mbaye Sarr (1), Bidieum (1) et Paye (1) ; - 10 préscolaires sont construites aux emplacements suivants : Teuda Bity, Takh Mbeteu, Boubacar Médina Baye, Gonio, Sinthiou, Ndiouss, Khatète, Khelcom, Ndakhar 1 et Ndakhar 2 ; - 06 latrines à 4 boxes sont construites dans toutes les écoles préscolaires ; - Des murs de clôture sont construits pour les 31 écoles élémentaires ; - 200 tables-bancs sont renforcées chaque année dans les écoles élémentaires ; - 02 salles de classe sont construites à l'école E Daba SOW ;

- 08 salles de classe élémentaires sont réhabilitées aux emplacements suivants : Keur Amadou Ndiaye (2), Teuda Bity (2), Ndakar (2) et Mbakhass (2) ;
- 02 salles de classe élémentaire sont construites Yadé wolof ;
- 29 rampes d'accès sont aménagées dans les écoles élémentaires ;
- 35 bureaux administratifs sont construits dans les écoles élémentaires ;
- 04 salles de classe, 01 bloc administratif, 01 salle informatique, 04 latrines à 4 boxes et 01 mur de clôture sont construits ;
- L'électricité est installée au CEM de Mbaye Mbaye Sarr et le CEM est équipé de 200 tables-bancs ;
- Le branchement APE est effectué, six salles de classe et une salle des professeurs sont construites, 200 tables-bancs sont renforcées, et le réseau internet (fibre optique) est raccordé au lycée ;
- Les 47 daaras existants sont dotés en manuels didactiques (livres, cahiers, ardoises, etc.), quatre daaras sont construits, et 94 latrines à 4 boxes sont également construites pour les daaras ;
- 01 de formation professionnelle et technique est construit à Fass ;
- Les partenariats sont relancés et le secteur de l'alphabétisation est redynamisé avec l'implantation de ressources numériques Maternité est construite à Talbakhlé ;
- 02 postes santé sont construites Zone à Thiagnaldé et Diéri ;
- 12 de clôture sont construits pour les douze cases de santé ;
- 09 cases de santé sont éclairées avec des panneaux solaires ;
- 13 cases de santé sont équipées de boîtes d'instruments, de tables, de chaises et de lits ;
- 02 ambulances médicalisées sont achetées pour Thiagnaldé et Diéri ;
- 10 sites d'animation communautaire sont équipés en matériels de démonstration culinaire, 01 salle d'observation et 01 salle d'IEC sont construites, ainsi que des logements pour la sage-femme et l'infirmier au poste de santé de Fass Ngom ;
- L'adhésion des femmes diminuées à la Couverture Maladie Universelle (CMU) est soutenue ;
- 01 dispositif de collecte et d'évacuation des eaux usées est mis en place ;

	- Le matériel de collecte est renforcé avec des bacs à ordures, etc ; - Le réseau d'adduction d'eau potable est installé dans les zones de Thiagnaldé 1 et 2, Fass 2 et Diéri ; - 01 hippodrome est construit à côté du stade municipal, 01stade standard est érigé, 01 terrain multi-fonctionnel est construit en partenariat public-privé (PPP), 01 salle de gym est réalisée en PPP, et 01 maison de la jeunesse est construite à Fass ; - 10 espaces verts sont aménagés dans les zones de Thiagnaldé 1 et 2, Diéri et Fass Ngom au sein de la commune ; - Des pare-feux sont ouverts sur au moins 80 km par an dans les zones les plus exposées aux feux de brousse, des activités de reboisement sont organisées, et les communautés sont sensibilisées sur les feux de brousse dans la commune de Fass Ngom ; - La RNC (Réserve Naturelle Communale) est créée dans la zone de Thiagnaldé ; - La mise en défense de 5 hectares est renforcée ; - Le GIE de Thiagnaldé est appuyé dans la surveillance de la forêt, et les GPF sont accompagnés par l'installation de trois unités de transformation de produits locaux.

AXE 3 : Gouvernance inclusive Partenariat et sécurité

Il s'agit ici de promouvoir des mécanismes de gouvernance de proximité et de renforcer la redevabilité sociale afin d'assurer une meilleure conduite du développement territorial. Dans cette perspective, il est essentiel de renforcer la confiance des partenaires et d'accroître leur contribution au rayonnement socioéconomique local.

Tableau 45:Programme 5 : Programme de Bonne Gouvernance et Partenariat (PBGLP)

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES
Consolider les compétences des acteurs dans la gestion des affaires locales.	○ Fournir aux acteurs de développement des formations personnalisées en fonction de leurs missions.
	○ Attirer des investisseurs privés en mettant en valeur les ressources et les potentialités de la commune.
	○ Faciliter l'accès à l'information et aux outils nécessaires pour une gestion efficace des affaires locales.
	○ Promouvoir la collaboration entre les acteurs publics et privés pour renforcer les initiatives de développement.
	○ Encourager l'innovation et l'entrepreneuriat local par le biais de programmes de soutien et d'accompagnement.

	○ Évaluer régulièrement les besoins des acteurs pour adapter les formations et les ressources proposées.
	○ Sensibiliser les acteurs aux enjeux de durabilité et de responsabilité sociale dans la gestion des affaires locales

RESULTATS

Résultats PROG 5	Extrants
Des résultats performants sont obtenus des interventions des acteurs locaux	- Les assiettes foncières à usage d'habitation sont évaluées et loties dans tous les villages ; - Les conventions en cours avec les investisseurs sont suivies ; - La commission domaniale et le bureau foncier sont formés sur les nouveaux outils de gestion foncière ; - La capacité du personnel de l'état civil est renforcée sur les outils technologiques innovants ; - Les chefs de villages sont formés sur la couverture des besoins en actes d'état civil ; - Les élus sont capacités sur la maîtrise d'ouvrage locale ; - Les élus sont formés sur leurs rôles et responsabilités ; - 01 plan de marketing du territoire est mis en œuvre ; - Des rencontres trimestrielles de suivi de la mise en œuvre du PDC sont organisées, et une évaluation annuelle du PDC est réalisée ; - Des outils de communication pour la commune, tels qu'une page Facebook, Twitter, une base de données et des solutions d'IA, sont conçus ; - Des primes sont offertes aux meilleurs acteurs, incluant le meilleur chef, le village le plus propre, la meilleure femme leader et le meilleur entrepreneur de projet, etc.

4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL)

Cette section se concentre sur l'analyse approfondie du Plan d'Investissement Local (PIL). Elle vise à établir les bases nécessaires pour la tenue d'un forum des partenaires, à planifier la mise en œuvre effective du PIL, ainsi qu'à définir un mécanisme robuste de suivi et d'évaluation. L'objectif est d'assurer une gestion transparente et efficace des investissements, tout en mobilisant les acteurs concernés pour garantir le succès du processus.

4.1.Analyse du Plan d'Investissement local (PIL)

Tableau 46: Synthèse du Plan d'Investissement Local (PIL)

AXE	PROGRAMME	NBRE PROG	COUT	% PROG	% AXE
	PROG 1	20	**2 278 000**	40,82%	40,83%
	PROG 2	18	**1 895 200**	36,73%	

AXE1: Transformation de l'économie locale	PROG 3	11	**42 000**	22,45%	
TOTAL AXE 1	**3**	**49**	**4 215 200**		
AXE 2: Développement social et inclusif	PROG 4	59	**4 221 800**	100 %	49,17%
TOTAL AXE 2	**1**	**59**	**4 221 800**		
AXE 3: Gouvernance inclusive, partenariat et sécurité	PROG 5	12	**89 500**	100%	10%
TOTAL AXE 3	**1**	**12**	**89 500**		
TOTAL GENERAL	**5**	**120**	**8 526 500**		

Le tableau présente une synthèse du Plan d'Investissement Local (PIL), structuré autour de trois axes principaux : la transformation de l'économie locale, le développement social et inclusif, et la gouvernance inclusive, partenariat et sécurité.

AXE 1 : Transformation de l'économie locale

Ce premier axe comprend trois programmes (PROG 1, PROG 2, PROG 3) et totalise 49 projets, avec un coût global de 4 215 200 000 FCFA. La répartition des investissements entre les programmes est équilibrée, mais le PROG 1 se distingue particulièrement, représentant 40,82% des investissements. Cela témoigne d'un engagement significatif en faveur du renforcement de l'économie locale, un élément essentiel pour le développement durable de la commune.

De plus, quelques projets phares vont contribuer à l'atteinte des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 2, 5 et 7 dans ce secteur. Parmi eux, on peut citer :

- La réalisation du canal de Takhambeut sur 15 km, accompagnée de l'aménagement de 1 000 ha, en partenariat avec les communes de Mpal et de Gandon ;
- L'installation d'une unité de transformation et de conditionnement des produits agricoles pour les GPF ;
- La construction d'une unité de transformation laitière.
- L'Octroi de semence et produits phytosanitaire de qualité aux paysans

Ces initiatives visent non seulement à améliorer les infrastructures locales, mais aussi à promouvoir une agriculture durable et à renforcer la sécurité alimentaire dans la commune.

AXE 2 : Développement social et inclusif

Le deuxième axe se concentre sur le développement social et inclusif, avec un unique programme (PROG 4) qui regroupe 59 projets. Avec un coût total de 4 221 800 000 FCFA, ce programme est le plus important parmi les différents axes.

Par ailleurs, quelques projets phares contribueront à l'atteinte des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) 3, 4 et 5 dans ce secteur. Parmi ces initiatives, on peut mentionner :

- La construction de 4 salles de classe, d'un bloc administratif, d'une salle informatique, de 4 latrines à 4 boxes, et d'un mur de clôture à Mbaye Mbaye Sarr.
- La création de 35 bureaux administratifs dans les écoles élémentaires de la commune, ainsi que l'aménagement de 29 rampes d'accès dans ces établissements.
- L'établissement de 10 classes préscolaires et la construction de murs de clôture pour 31 écoles élémentaires.
- La mise des cantines scolaires

- La mise en place d'un centre de formation professionnel et technique.
- La clôture des cases de santé
- L'instauration d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux usées pour améliorer l'hygiène et la sécurité sanitaire.
- La création d'un terrain multi-fonctionnel privé en partenariat public-privé (PPP).
- L'installation d'un réseau d'adduction d'eau potable dans les zones de Thiagnaldé 1 et 2, Fass 2 et Diéri.
- L'acquisition d'un camion vidangeur pour la collecte des ordures dans tous les villages de la commune.

Ces projets visent à renforcer les infrastructures sociales et sanitaires, à promouvoir l'accès à l'éducation et à améliorer les conditions de vie des habitants, contribuant ainsi à un développement inclusif et durable.

AXE 3 : Gouvernance inclusive, partenariat et sécurité

Le troisième axe se concentre sur la gouvernance et la sécurité, regroupant un seul programme (PROG 5) qui comprend 12 projets. Avec un coût total de 89 500 000 FCFA, ce montant est relativement modeste par rapport aux autres axes. Cependant, ce montant relativement faible pourrait indiquer une priorité moindre ou un manque de projets dans le domaine de la gouvernance et de la sécurité, ce qui nécessite une attention particulière.

De plus, plusieurs projets phares viendront soutenir l'atteinte des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) 12, 13, 16 et 17 dans ce domaine. Parmi ceux-ci, on peut mentionner :

- L'évaluation des assiettes foncières à usage d'habitation dans tous les villages, afin d'assurer une gestion efficace des terres et d'améliorer l'accès au logement.
- La conception d'outils de communication pour la commune, incluant la création d'une page Facebook, d'un compte Twitter, d'une base de données, et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour faciliter la communication et l'engagement citoyen.
- L'organisation de rencontres trimestrielles de suivi pour évaluer la mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC), garantissant ainsi une bonne gouvernance et une transparence dans les actions entreprises.

Ces initiatives visent à renforcer la participation des citoyens, à améliorer la communication entre la commune et ses habitants, et à assurer une gestion foncière efficace, contribuant ainsi à une gouvernance locale plus transparente et sécurisée.

Répartition des Coûts et Recommandations

Les coûts totaux du PIL s'élèvent à **8 526 500 000 FCFA**, avec une forte concentration des investissements dans les deux premiers axes. Cette situation soulève la nécessité d'évaluer l'impact des programmes sur la population locale afin de garantir que les investissements répondent aux besoins réels.

Enfin, des mécanismes de suivi et d'évaluation devraient être mis en place pour chaque programme, afin d'assurer une utilisation efficace des fonds et de mesurer les résultats obtenus.

4.2. Stratégies ou sources de mobilisation des ressources

La planification stratégique est essentielle à la gouvernance des affaires locales, mais la capacité à mettre en œuvre ces plans revêt une importance encore plus grande. Les performances d'une commune se mesurent ainsi à sa capacité à mobiliser les ressources financières, techniques et humaines nécessaires à l'exécution efficace de son plan de développement. Ces ressources proviennent des recettes propres de la commune, via la fiscalité locale, des transferts de l'État à travers des fonds de concours et de dotation, ainsi que du soutien des partenaires au développement.

Il est donc important d'améliorer les recettes municipales tout en faisant preuve d'innovation pour attirer des investisseurs, qu'ils soient privés ou publics, locaux, nationaux ou internationaux. Dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques et du développement durable, l'intercommunalité apparaît comme une solution privilégiée pour traiter les questions de développement trans-territorial.
Ces opportunités variées seront explorées et mises à profit de manière proactive, avec l'appui de l'Agence Régionale de Développement (ARD), afin d'atteindre un haut taux de réalisation d'ici la fin du Plan de Développement Communal (PDC). Par ailleurs, une recherche continue de nouveaux partenaires sera engagée, en s'appuyant sur des personnes ressources, notamment les émigrés.

5. LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

5.1. Elaboration et mise en œuvre du Programme d'Investissement Annuel (PIA)

Suite à l'obtention ou à la promesse de financements, qu'ils soient propres ou externes, un Programme d'Investissement Annuel et un planning d'actions doivent être élaborés avant le vote du budget. En effet, ce programme doit être communiqué aux populations et transmis à l'Agence Régionale de Développement (ARD) pour qu'il soit inclus dans le programme annuel d'investissements et d'actions de la région, qui sera présenté lors de la conférence territoriale présidée par le Gouverneur.

5.2. La mise en œuvre du programme annuel d'investissement

L'assemblée municipale, avec le soutien technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD), qui assure la gestion des projets et le contrôle de la qualité des ouvrages, agit en tant que responsable des projets du Plan de Développement Communal (PDC). Il est essentiel de créer une commission des marchés afin de garantir la conformité et d'optimiser l'efficacité des opérations.

5.2.1. Le mécanisme de suivi-évaluation

Dès qu'un programme ou un projet est mis en œuvre, il incombe au comité de suivi d'assister, de surveiller et de rendre compte de l'état d'avancement à chaque étape du processus. Cela permet d'optimiser la prise de décisions et d'assurer l'atteinte des résultats escomptés (GAR). Sous la direction de l'exécutif local, le comité technique restreint est élargi pour inclure les présidents de commissions, les cadres de concertation, les partenaires et les organisations communautaires de base (OCB), garantissant ainsi une représentativité accrue des acteurs du développement.
Pour assurer un suivi efficace, des rencontres régulières seront organisées. Ainsi, une rencontre trimestrielle sera dédiée à l'examen des projets en cours, tandis qu'une rencontre semestrielle se concentrera sur le suivi de la matrice sectorielle. Enfin, une rencontre annuelle sera organisée pour évaluer le Plan d'Investissement Annuel (PIA) décliné, permettant ainsi de faire le point sur les réalisations et d'ajuster les actions futures en fonction des résultats obtenus.

5.2.2. Suivi et évaluation du PDC

À la fin du plan quinquennal, l'évaluation devient essentielle pour mieux comprendre le lien entre les orientations stratégiques, les ressources mobilisées et les résultats effectivement obtenus au niveau local. Cette évaluation portera sur des indicateurs mesurables, notamment :

- Le taux de réalisation physique et financière ;
- Les financements provenant des fonds propres ;
- Les financements des partenaires ;
- Le nombre de projets réalisés en dehors du plan initial.

Pour cela, une base de données sera créée, en collaboration avec l'ARD, à travers un système d'archivage informatisé. Cela permettra d'orienter de manière plus efficace les interventions futures des collectivités territoriales, de l'État et des partenaires, en favorisant une prise de décision éclairée et stratégique

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
AXE 1: TRANSFORMATION DURABLE DE L'ECONOMIE LOCALE									
1. Programme de relance de l'économie locale (PREL)									
Approvisionnement en semences et en produits phytosanitaires	Approvisionner les agriculteurs des semences et des produits phytosanitaires avant la campagne	Agriculture	Commune	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Répertoire et cartographie des producteurs	Répertorier et cartographier les producteurs actifs détenteurs de parcelle agricole	Agriculture	Commune	2 000	2 000				
Régularisation des occupations foncières	Régulariser les propriétés	Agriculture	Commune	5 000	5 000				
Evaluation des besoins en semence de qualité, en produits phyto et en services	Evaluer les besoins en semence de qualité et produits phyto et de services avant le démarrage de chaque campagne	Agriculture	Commune	5 000	5 000				
Aménagement de périmètre pour la production de semences	Aménager un périmètre de 20 hectares pour la production de semences certifiées pour la coopérative communale	Agriculture	Thiagnaldé	50 000		50 000			
Appui des producteurs pour la clôture	Appuyer les producteurs pour clôturer leurs	Agriculture	Commune	128 000	25 600	25 600	25 600	25 600	25 600

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
des périmètres agricoles	périmètres agricoles (80)								
Actualisation et application du POAS	Réactualiser et appliquer le POAS	Agriculture	Commune	10 000		5 000	5 000		
Acquisition de semoirs et de laboureurs	Acquérir des semoirs et des laboureurs pour la coopérative.	Agriculture	Fass Ngom	70 000	35 000	35 000			
Installation d'une unité de transformation et de conditionnement des produits agricoles	Installer une unité de transformation et de conditionnement des produits agricoles pour les GPF (séchage).	Agriculture	Fass Ngom	500 000		250 000		250 000	
Réalisation du canal de takhmbeut sur 15 Km	Réaliser le canal de takhmbeut sur 15 km avec un aménagement de 1000 ha en partenariat avec les communes de Mpal et de Gandon	Agriculture	Takhmbeut	1 000 000			200 000	400 000	400 000
Extension du champs école de la coopérative	Étendre le champ école de la coopérative sur 20 ha en construisant un bloc administratif, une salle de formation, un bloc d'hébergement et de restauration, ainsi	Agriculture		100 000	50 000	50 000			

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
	qu'un magasin de stockage.								
Aménagement de périmètre fourragère	Aménager un périmètre fourrager de 100 ha prévu dans la zone de Takhmbeut	Elevage	Thiagnaldé	0				0	0
Construction d'un point d'embarquement du bétail	Construire un point d'embarquement du bétail.	Elevage	Fass Ngom	7 000		7 000			
Aménagement et équipement de 1 ha pour un foirail	Aménager et équiper 1 ha pour un foirail.	Elevage	Commune	20 000			20 000		
Aménagement de 7 mares pour l'abreuvement du bétail	Aménager 7 mares pour l'abreuvement du bétail.	Elevage	Sokam, Ngoor, Mbokhos, mbirane Gaye, belli thiémanaye, thirmoye, thiagnaldé	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Construction d'une unité de	Construire une unité de transformation laitière.	Elevage	Fass Ngom	50 000				50 000	

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
transformation laitière									
Réalisation d'étang piscicole	Réaliser des étangs piscicoles dans la ferme communautaire prévue dans l'aménagement de Takh Mbeuteu	Pêche/Aqua	ND	0	0	0	0	0	0
Réorganisation de l'exploitation de la carrière de sable	Réorganiser l'exploitation de la carrière de sable de Fass Peulh avec des droits de stationnement versés à la commune	Mine	Fass Peulh	1 000	1 000				
Aménagement d'une zone d'activité artisanale	Aménager une zone d'activité artisanale qui concentre les unités de transformations	Artisanat	Commune	200 000				100 000	100 000
Réhabilitation et redynamisation du centre de formation en couture de la maison de la femme	Réhabiliter et redynamiser le centre de formation en couture de la maison de la femme avec un accompagnement du CRFP.	Artisanat	Commune	5 000	5 000				
Sous-total 1: Programme de relance de l'économie locale (PREL)				2 278 000	153 600	447 600	275 600	850 600	550 600
2. Programme d'Appui à la Production et à la commercialisation des Produits Agricoles (PAPCPA)									

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Construction d'un marché agricole	Construire un marché agricole auprès de l'Agropple	Commerce	Agropole	50 000		25 000	25 000		
Construction d'un marché moderne	Construire un marché moderne	Commerce	Fass	68 200	13 640	13 640	13 640	13 640	13 640
Organisation d'une foire annuelle de Fass	Organiser une foire annuelle pour l'exposition de différents produits ou services	Commerce	Fass	55 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Organisation d'un marché hebdomadaire	Organiser un marché hebdomadaire au niveau de la commune	Commerce	Commune	7 000	7 000				
Accompagnement du GIE des taximen	Accompagner le GIE des taximen pour faciliter le financement du transport	Transport et Désenc	Fass	0	0	0	0	0	0
Construction d'une piste	Construire une piste de 3 km	Transport et Désenc	Khatète-Mbendji-Santhie-Fass	75 000			25 000	25 000	25 000
Construction d'une gare routière	Construire une gare routière moderne pour toute la commune	Transport et Désenc	Fass	50 000		50 000			
Construction d'une piste Fass- Keur Sea	Construire une piste Fass-Keur Sea de 3 km.	Transport et Désenc	Fass-Keur Sea	75 000		25 000	25 000	25 000	
Construction d'une piste	Construire une piste Fass-Fass Peulh de 3 km	Transport et Désenc	Fass-Fass Peulh	75 000			37 500		37 500

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Fass-Fass Peulh 3 km									
Construction d'une piste Fass - Ndioubnane - Gonio	Construire une piste Fass - Ndioubnane - Gonio 22 km	Transport et Désenc	Fass - Ndioubnane - Gonio	550 000			275 000		275 000
Construction d'une piste Fass-Mbaye Mbaye Sarr	Construire une piste Fass-Mbaye Mbaye Sarr 7 km	Transport et Désenc	Fass-Mbaye Mbaye Sarr	175 000		87 500		87 500	
Butimage Mpal-Mbathias	Butimage sur 13 km Mpal- Mbathias	Transport et Désenc	Mpal-Mbathias	325 000		108 333	108 333	108 334	
Construction d'une piste Fas -Khatali	Construire une piste Fas -Khatali 7 km	Transport et Désenc	Fas -Khatali	175 000			58 333	58 333	58 334
Réhabilitation de la piste de Teud Bitti	Réhabiliter la piste de Teud Bitti.	Transport et Désenc	Teud Bitti	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000	
Densification du réseau BT	Densifier le réseau BT.	Energie	Commune	75 000	0	0	25 000	25 000	25 000
Densification de l'éclairage publique	Densifier l'éclairage publique	Energie	Commune	30 000	10 000	10 000	10 000	0	0
Promotion de l'énergie solaire par l'installation de parcs	Promouvoir l'énergie solaire par l'installation d'une centrale solaire en PPP.	Energie	Commune	0	0	0	0	0	0

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Renforcement du contenu des journées de la ziara de Fass et promotion de l'activité à travers le réseau de communication.	Renforcer le contenu des journées de la ziara de Fass par une foire et des panels d''exposition et promouvoir l'activité à travers les réseau de communication	Tourisme	Fass	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Sous-total 2: Programme d'Appui à la production et la à Commercialisation des Produists Agricoles (PACPA)				1 895 200	68 640	357 473	640 806	380 807	447 474
3. Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Economiques (PRCAE)									
Formation des agriculteurs en production de semences	Former les agriculteurs à la production de semences adaptées au climat de la coopérative communale.	Agriculture		5 000		2 500		2 500	
Formation et accompagnement des producteurs sur des techniques culturales	Former et accompagner les producteurs sur des techniques culturales adaptées aux nouvelles conditions climatiques.	Agriculture	Commune	8 000		2 000	2 000	2 000	2 000
Sensibilisation des éleveurs aux risques de maladies animales liés à	Sensibiliser les éleveurs sur les risques de maladies animales liés à la transhumance (20 sessions)	Elevage	Commune	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
la transhumance.									
Organisation de sessions de formation en aquaculture	Organiser des sessions de formation en aquaculture	Pêche/Aqua	ND	5 000			2 500		2 500
Rencontre des artisans pour une organisation et une structuration les catégories de métiers	Rencontrer les artisans pour organiser et structurer les catégories de métiers	Artisanat	Commune	3 000		3 000			
Appui à l'organisation des artisans pour l'élaboration d'un plan d'action.	Appuyer l'organisation des artisans à élaborer un plan d'action	Artisanat	Commune	5 000			5 000		
Appui des artisans dans la formalisation de leurs organisations	Appuyer les artisans dans la formalisation de leurs organisations	Artisanat	Commune	1 000		1 000			
Accompagnement des artisans dans la recherche de grands marchés collectifs.	Accompagner les artisans dans la recherche de grands marchés collectifs	Artisanat	Commune	2000		1 000		1 000	

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Organisation de sessions de formation pour le renforcement de capacité technique des artisans.	Organiser des sessions de formation pour renforcer les capacités techniques des artisans	Artisanat	Commune	5 000			2 500		2 500
Appui à la formalisation des GPF et AVEC	Appuyer la formalisation des GPF et AVEC.	Finance	Commune	3 000		3 000			
Correction de la couverture du réseau téléphonique	Corriger la couverture du réseau téléphonique	TIC	Dans la zone Thiagnaldé et le Diéri.	0					
Sous-total 3: Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Economiques (PRAE)				42 000	1 000	13 500	13 000	6 500	8 000
TOTAL AXE 1:									**4 215 200**
AXE2: DEVELOPPEMENT SOCIAL INCLUSIF									
4. Programme d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité des Infrastructures de Base (PAAQIB)									
Délocalisation et construction de salle classe pour la création d'écoles préscolaires	Délocaliser et construire 10 salles de classe pour le préscolaire	Education	Keurs Seya (3) , Mboye(01), semele (3),Mbaye Mbaye Sarr (1), Bidieum (01), Paye (01)	60 000		20 000	20 000	20 000	

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Construction de classes Préscolaires	Construire 10 classes Préscolaires	Education	Teuda bity, takh Mbeteu, Boubacar médina Baye, Gonio, Sinthiou, Ndiouss, khatète, Khelcom, Ndakhar 1et 2	60 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Construction de latrines dans les écoles préscolaires	Construire 6 latrines à 4 boxes dans les écoles préscolaires	Education	Dans les tous les préscolaires	33 600	11 200	11 200	11 200		
Construction de murs de clôture dans les écoles les élémentaires	Construire de mur de clôture pour les 31 écoles élémentaires	Education	Commune	434 000	86 800	86 800	86 800	86 800	86 800
Renforcement de tables-bancs	Renforcer chaque année 200 tables-bancs dans les EE	Education	Commune	32 000	16 000	16 000			
Construction de salle de classe	Construire 02 salle de class à l'école E NDabé SOW	Education	Dabé Sow	12 000	6 000	6 000			
Réhabilitation de salle de classe	Réhabiliter 08 salles de classe élémentaire	Education	Keur amadou Ndiaye (02), Teudeu Bity (02), ndakar (02), Mbakhass (02)	24 000	8 000	8 000	8 000		

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Electrification des écoles	Electrifier 34 écoles élémentaire	Education	Commune	340 000		85 000	85 000	85 000	85 000
Construction de 02 salles de classe	Construire 02 salles de classe élémentaire	Education	Yadé wolof	12 000	12 000				
Aménagement de rampes d'accès	aménager 29 rampes d'accès dans les EE	Education	Commune	4 350		2 175	2 175		
Construction de bureaux administratifs	Construire de 35 bureaux administratifs dans les écoles élémentaire	Education	Commune	525 000		131 250	131 250	131 250	131 250
Construction de salles de classe,de bloc administratif et de salle informatique	construire 04 salles de classe pour, 01 bloc administratif,01 une salle informatique	Education	CEM Mbaye Mbaye Sarr	46 000	23 000	23 000			
Construction de latrines,de Mur de clôture	Construire 0 4 latrines à 4 boxes, 01 mur de clôture	Education	CEM Mbaye Mbaye Sarr	25 200	25 200				
Installation de l'électricité au CEM de Mbaye Mbaye Sarr	Installer de l'électricité au CEM de Mbaye Mbaye Sarr		CEM Mbaye Mbaye Sarr	10 000	10 000				
Equipement tables- bancs	Equiper le CEM en 200 tables-bancs	Education	CEM Mbaye Mbaye Sarr	8 000	8 000				
Adduction d'eau	Branchement APE	Education	Lycée de Fass	10 000	10 000				
Construction de salles de classe	Construire 06 salles de classes	Education	Lycée de Fass	36 000	18 000	18 000			

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Construction de Salle des Profs	Construire 01salle des Profs	Education	Lycée de Fass	20 000	10 000	10 000			
Renforcement de tables- bancs	Renforcer 200 tables-bancs	Education	Lycée de Fass	8 000	4 000	4 000			
Construction d'un terrain multi-fonctionnel	Construire un terrain multi-fonctionnel	Education	Fass	35 000	8 750	8 750	8 750	8 750	
Raccordement au réseau internet	Raccorder au réseau internet (fibre optique).	Education	Lycée de Fass	1 000	1 000				
Dotation en manuels didactique	Dotater les 47 daaras en manuels didactique (livres, cahiers, ardoises, etc.	Education	Commune	60 000	20 000	20 000	20 000		
Construction de daaras	Construire 04 daaras	Education	Commune	150 000		37 500	37 500	37 500	37 500
Construction de latrines	Construire 94 latrines 4 box pour les daaras	Education	Commune	526 400	105 280	105 280	105 280	105 280	105 280
Construction d'un centre de formation	Construire un centre de formation professionnel et technique	Education	Fass	200 000					200 000
Relance des partenariats et redynamisation du secteur de l'alphabétisation.	Relancer les partenariats et redynamiser le secteur de l'alphabétisation (implantation des ressources numériques).	Alphabétisation	Fass	7 000	7 000				
Construction d'une maternité	Construire une maternité	Santé	Talbakhlé	25 000	12 500	12 500			

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Construction de postes santé	Construire 02 postes santé	Santé	Zone Thiagnaldé et Diéri	140 000			70 000	70 000	
Construction de mur de clôture	Construire 12 murs de clôture pour 12 les cases de santé	Santé	Commune	168 000	33 600	33 600	33 600	33 600	33 600
Eclairage solaire des cases de santé	Éclairer en solaire les 09 cases de santé	Santé	Commune	90 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Equipement des cases de santé	Equiper les 13 cases de santé (Boite d'instruments, tables, chaises, lits)	Santé	Commune	10 000	10 000				
Achat d'ambulances	Acheter 02 ambulances médicalisées	Santé	Thiagnaldé et Diéri	80 000	40 000	40 000			
Construction de salles d'observation et d'IEC	Construire 01 salle d'observation et 01 salle d'IEC	Santé	Poste de santé Fass Ngom	24 000		12 000	12 000		
Mise en place d'incinérateurs	Mettre en place 02 incinérateurs pour les deux postes de santé	Santé	Poste de santé de Talbakhé et poste de santé de Fass Ngom	5 000	2 500	2 500			
Recrutement de sages-femmes	Recruter 02 sages-femmes pour les deux postes de santé	Santé	Poste de santé de Talbakhé et poste de santé de Fass Ngom						

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Recrutement d'assistant infirmier	Recruter 01 assistant infirmier pour la case de santé de Boubacar Médina Baye	Santé	Boubacar Médina Baye	6 000	6 000				
Raccordement d'eau potable	Raccordement d'APE aux cases de santé	Santé	Commune	120 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Equipement des slites d'animation communautaire	Equiper les 10 sites d'animation communautaire en matériels de démonstration culinaire	Santé	Poste de santé de Fass Ngom	5 000	2 500	2 500			
Construction d'un bureau de gestion	Construire un bureau de gestion pour le CDS de Talbakhlé	Santé	Poste de santé de Talbakhlé	8 000		8 000			
Construction de logements pour la sage-femme et l'infirmier	Construire des logements pour la sage-femme et l'infirmier	Santé	Poste de santé de Fass Ngom	30 000			10 000	10 000	10 000
Appui à l'adhésion des femmes diminuées à la CMU	Soutenir l'adhésion des femmes diminuées à la CMU	Santé	Fass Ngom	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Mise en place d'un dispositif de collecte et évacuation des eaux usées	Mettre en place un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux usées	Assainissement	Commune	70 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Renforcement du système de collecte des ordures dans tous les villages	Acquisition d'un camion vidangeur pour la collecte des ordures dans tous les villages de la commune.	Assainissement	Commune	80 000		80 000			
Renforcement du matériel de collecte des ordures	Renforcer le matériel de collecte (Bacs à ordures, etc.…)	Assainissement	Commune	30 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Extenstion du réseau d'APE	Instaltion de réseau d'adduction deau potable dans les zonesThiagnaldé 1 et 2, Fass 2 et Diéri	Hydraulique	Zone Thiagnaldé 1 et 2, Fass 2 et Diéri	50000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Construction d'un hippodrome	Construire 01 hippodrome à côté du stade municipal	Sport	Fass	120 000			40 000	40 000	40 000
mConstruction d'un stade standard MULTI	Construire un stade standard	Sport	Fass	100 000			50 000		50 000
Clôture des terrains de foot	Clôturer les 17 terrains de foot	Sport	Fass	170 000		42 500	42 500	42 500	42 500
Construction d'un terrain multi-fonctionnel	Construire un terrain multi-fonctionnel prive en PPP	Sport	Fass	50 000					50 000
Construction d'une salle gym Municipale	Construire 01 salle gym en PPP	Sport	Fas	45 000					45 000
Construction d'une maison de la jeunesse	Construire 01 Maison de la jeunesse	Jeunesse	Fass	20 000				10 000	10 000

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Aménagement des espace verts	Aménager 10 espace verts dans les différentes zones de la commune	Jeunesse	Thiagnaldé 1 et 2, Diéri, Fass Ngom	12 000	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Sensibilisation sur les feux de brousse	Sensibiliser les communautés sur les feux de brousse	Environnement	Commune	3 000	1 000	1 000	1 000		
Ouverture de pares-feux	Ouvrir des pares-feux dans les zones les plus exposées au feux de brousse (au moins 80km par ans)	Environnement	Commune	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Organisation d'activités de reboisement	Organiser des activités de reboisement	Environnement	Commune	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Création de RNC	Créer la RNC dans le thiagnaldé	Environnement	Commune	15 000	5 000	5 000	5 000		
Renforcement de la mise en défend	Renforcer la mise en défend de 5 ha	Environnement	Commune	1 250	1 250				
Renforcement des capacités des GIE en éco-garde	Appuyer le GIE thiagnaldé dans la surveillance de la forêt	Environnement	Commune	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Installation de 03 unités de transformation des produis locaux pour les GPF	Accompagner les GPF en installant 03 unités de transformation de produits locaux	Environnement	Commune	30 000		10 000	10 000	10 000	

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Sous-total 4: Programme d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité des Infrastructures de Base (PAAQIB)				4 221 800	597 980	935 955	883 455	784 080	1 020 330
TOTAL AXE 2:				**4 221 800**					
AXE 3: GOUVERNANCE INCLUSIF, PARTENARIAT ET SECURITE									
5. Programme de Bonne Gouvernance et Partenariat									
Evaluation et lotissement des assiettes foncières	Evaluer et lotisser les assiettes foncières à usage d'habitation dans tous les villages	Domaine	Commune	15 000	7 500	7 500			
Suivi des conventions en cours	Suivre les conventions en cours avec les investisseurs	Domaine	Commune	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Renforcement des capacités sur les nouveaux outils de gestion foncière	Former la commission domaniale et le bureau foncier sur les nouveaux outils de gestion foncière	Domaine	Commune	5 000		5 000			
Renforcement de capacité du personnel de l'état civil	Renforcer la capacité du personnel de l'état civil sur les outils technologies innovants	Etat civil	Commune	2 000	1 000	1 000			
Renforcement de capacité des chefs de villages	Former les chefs de villages sur la couverture en besoin d'actes d'état civil	Etat civil	Commune	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Renforcements de capacités des élus	Capaciter les élus sur la maitrise d'ouvrage locale	Gouvernance	Commune	3 000	3 000				

PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL FASS NGOM 2025-2029									
Projets	**Description**	**Secteurs**	**Localisation**	**Coûts (en milliers FCFA)**	**An 1**	**An 2**	**An 3**	**An 4**	**An 5**
Renforcements de capacités des élus	Former les élus sur leurs rôles et responsabilité	Gouvernance	Commune	3 000	3 000				
Mise en œuvre de plan de marketing	Mettre en œuvre 01 plan de marketing du territoire	communication	Commune	7 000	7 000				
Rencontre trimestrielle de suivi de la mise en œuvre du PDC	Rencontre trimestrielle de suivi de la mise en œuvre du PDC	Suivi-évaluation	Commune	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Evaluation annuelle du PDC	Evaluer annuellement du PDC	Suivi-évaluation	Commune	2 000					2 000
Conception d'outils de communication pour la commune	Concevoir des outils de communication pour la commune (page facebook, twter,base de donnée, IA,etc)	communication	Commune	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Organisation des journées d'excellence communale	Prime offerts aux meilleurs acteurs (meilleur chef, le village le plus propre, meilleure femme leader, meilleur entrepreneur de projet, etc.)		Commune	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Sous-total programme 5: Programme de Bonne Gouvernance et Partenariat (PBGP)				89 500	32 000	24 000	10 500	10 500	12 500
TOTAL AXE 3:				89 500	32 000	24 000	10 500	10 500	12 500
TOTAL PDC				8 526 500	853 220	1 778 528	1 823 361	2 032 487	2 038 904